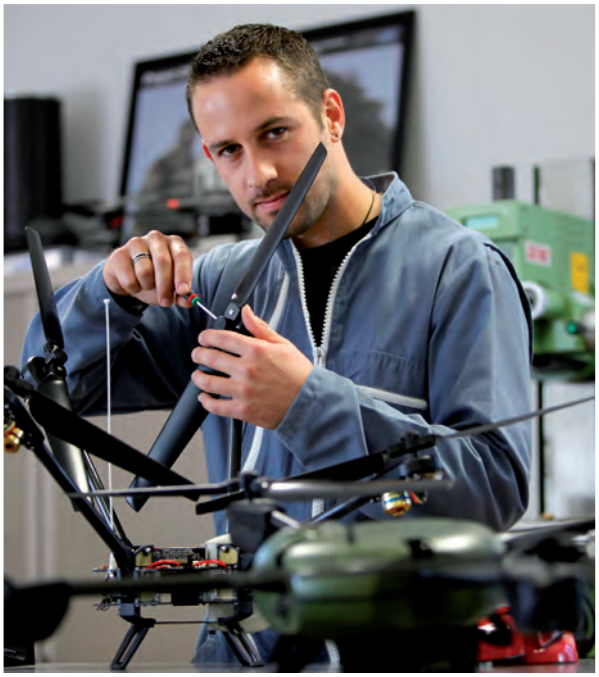







DIAGNOSTIC | 5/6

Des conditions de vie décentes pour les usagers de la formation : condition sine qua non *de la réussite des parcours*

Diagnostic réalisé dans le cadre des travaux préparatoires du

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Par les centres ressources Observatoire Régional des Métiers et CARIF Espace Compétences

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sommaire

Préambule 5
Présentation du dossier thématique 7
Points saillants et mise en perspective 7

1 Contexte social et sanitaire : caractéristiques régionales
1.1 État des lieux social en PACA 11
- La pauvreté touche d'abord les jeunes et les familles monoparentales
- Quels publics bénéficiaires de prestations sociales en PACA ?
- La dépense de logement : situation des jeunes

1.2 La santé des jeunes de la région 15
- Le recours aux soins
- L'usage des substances psycho-actives
- Les pratiques sexuelles et de contraception
- La santé mentale
- La mortalité des jeunes

1.3 Conditions de vie des jeunes primo-accueillis en mission locale 18

2 Les aides et dispositifs existants
2.1 Quelles aides et quels dispositifs pour quel public ? 20
- Méthodologie
- Contenu
- Un outil de veille complémentaire

2.2 Repérage d'initiatives et d'expérimentations 23
- Les collectifs de solidarité et d'entraide : des initiatives pour améliorer les conditions de vie
- Démarche de participation des usagers de la formation : l'expérimentation de Moderniser sans exclure
- Initiatives dans le champ du logement : l'exemple de la Région Aquitaine
- Initiatives et expérimentations dans le champ de la santé

3 Conditions de vie et formation : quels besoins des publics en PACA ?
3.1 Une rémunération dépendante du statut de la personne 29
- Une diversité de niveaux de rémunérations génératrice de complexité pour les opérateurs
- Des tentatives de simplification qui peinent à aboutir
- Quelles rémunérations en 2011 pour les demandeurs d'emploi pendant la formation ?

3.2 Logement et hébergement : des besoins différenciés 32
- Les jeunes et l'accès au logement
- Diversité des situations et problématiques d'hébergement par publics

3.3 Capacité et conditions de déplacement des usagers de la formation professionnelle 37
- Premiers éléments de réflexion concernant le transport des formés
- Jeunes à la recherche d'une insertion professionnelle : une diversité de pratiques de mobilité
- Exemples d'aides et d'initiatives

3.4 Prise en charge des problématiques de santé des jeunes en insertion 40
- Les apprentis : entre CFA et entreprise, deux lieux de vigilance pour la santé
- Jeunes accueillis par les missions locales : une bonne santé pour mieux aller vers l'emploi

3.5 L'accès aux équipements sportifs et culturels 43

3.6 Conciliation vie familiale et formation professionnelle 47

Annexes

Annexe 1 : Actions en direction des jeunes en insertion professionnelle en PACA (santé, prévention des discriminations)

Annexe 2 : Taux de rémunération applicables aux stagiaires de la formation professionnelle

Préambule

L'Observatoire régional des métiers (ORM) et le CARIF Espace Compétences ont accompagné les travaux préliminaires à l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 en Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Ces centres ressources ont ainsi contribué à la structuration des débats animés par le cabinet Sémaphores et menés au sein du groupe de travail multipartite co-présidé par l'État et la Région.

La collaboration de ces centres ressources régionaux, spécialistes des problématiques emploi-formation a donné lieu à la production de six dossiers dont les thématiques ont préalablement été définies par les acteurs et partenaires du CPRDFP.

Ces six dossiers traitent des thématiques suivantes :

1. Les enjeux de l'accès à la qualification professionnelle pour tous : formation professionnelle initiale, formation professionnelle initiale différée, et articulation avec les voies d'accès à la qualification.
2. Parcours et continuité professionnels, emploi et développement économique des territoires : la formation investissement social et économique.
3. Accueil, information, orientation, accompagnement et prescription : accompagner les personnes vers la qualification professionnelle pour l'emploi durable.
4. Services publics, collectivités locales, OPCA et formation professionnelle : les enjeux des commandes de formation.
5. Les conditions de vie décentes pour les usagers de la formation : condition *sine qua non* de la réussite des parcours.
6. Mise en œuvre du CPRDF, instances de suivi, modalités d'évaluation.

Ces dossiers ont permis de dresser non seulement un état des lieux régional, mais également de proposer quelques pistes susceptibles de nourrir le contrat à venir. Ils ont eu pour vertu de jouer un rôle informatif et pédagogique, offrant aux partenaires un socle commun de connaissances, ainsi que des fonctions de capitalisation et d'alerte, en dressant un panorama des pratiques et expérimentations et en mettant en évidence des points d'achoppement notamment concernant les inégalités d'accès à la formation.

Les acteurs de la formation, qu'ils soient en charge du suivi et du pilotage du CPRDFP, qu'ils aient la responsabilité de la mise en œuvre d'une politique publique ou paritaire, qu'ils aient la charge de mettre en œuvre des dispositifs construits dans une dynamique partenariale trouveront au sein des six dossiers les informations leur permettant de mieux orienter leurs actions et de prendre connaissance de la réflexion partagée en région sur les problématiques d'orientation et de formation tout au long de la vie.

L'ORM et le CARIF Espace Compétences ont fait le choix d'introduire chacun des six dossiers thématiques par une mise en perspective de points saillants qui trouvent leur argumentation dans le corps du texte. Le lecteur peut ensuite poursuivre et s'intéresser au contenu détaillé des dossiers construits à partir d'une sélection d'informations tant quantitatives que qualitatives (conclusions d'études réalisées, analyses, expérimentations mises en valeur…).

Au total, 54 points saillants se sont dégagés des six dossiers thématiques.

Présentation du dossier thématique

Les points saillants 40 à 45 introduisent ce cinquième dossier thématique intitulé « Des conditions de vies décentes pour les usagers de la formation : condition *sine qua non* de la réussite des parcours ».

Ce dossier explore les conditions de vie des usagers en situation d'apprentissage lors de leurs parcours de formation. Il met ainsi en lumière leur rôle essentiel dans la réussite de ces parcours.

Après avoir brossé le contexte social et sanitaire en région, ce dossier thématique fait le point sur les différentes aides existantes destinées à améliorer les conditions de vie. Enfin, il fait état des besoins exprimés par les différentes populations engagées au sein de parcours de formation.

De nombreuses initiatives conjuguant l'intervention des pouvoirs publics et des réseaux associatifs sont ici mises en valeur. Des pistes sont également proposées pour les dynamiser. Par ailleurs, compte tenu de la diversité des situations auxquelles sont soumis les différents apprenants, le dossier a pour ambition de proposer des critères pour prioriser les actions de remédiation qu'il convient de mieux cibler. Il constitue ainsi une aide à la décision pour conduire des politiques plus performantes et mieux coordonnées.

Points saillants et mise en perspective

L'organisation de la réflexion relative aux conditions de vie des usagers de la formation

Traiter des conditions de vie des usagers de la formation pour faciliter l'identification d'enjeux synthétiques et prioritaires est un exercice délicat, compte tenu de la diversité des paramètres à intégrer. Cette diversité se décline à trois niveaux.

- Les profils des publics sont, par définition, très variés (âge, statut, conditions économiques et sociales, situation résidentielle, parcours scolaires et niveaux de formation…). Dès lors, comment cibler, et sur quels critères, les publics qui ont le plus besoin d'aides ? Comment ajuster ces aides selon leurs besoins ?
- La pluralité des institutions et des acteurs mobilisés sur les conditions de vie ainsi que la variabilité, notamment géographique, de leur capacité d'intervention caractérise, peut-être avant toute chose, la complexité de ce dossier. Sur quels partenariats s'appuyer ? Comment les organiser ?
- Les thèmes que recouvrent les conditions de vie des usagers (rémunération, logement, mobilité, santé…) et qui déterminent la capacité des individus à tirer pleinement profit de leur formation, sont nombreux et tous en interaction. Jusqu'où aller dans la prise en compte de ces thèmes et dans l'analyse de ces interactions pour qu'une meilleure connaissance des situations des publics soit opérationnelle ?

40 Enrichir le bilan sur les conditions de vie des usagers et le processus d'identification des publics prioritaires.

La réflexion sur la répartition des aides met en balance deux options : 1) la mise en place d'une aide systématique, homogène, sorte de forfait couvrant plusieurs types de besoins à la fois et apportant une solution au problème de démultiplication des dispositifs segmentés par catégories de publics ; 2) le principe d'aides individualisées correspondant à la singularité des situations de toute personne s'engageant dans une formation professionnelle. La première met en perspective la simplification et la lisibilité du système, sachant que quand celui-ci reste complexe ce sont les mieux informés qui en profitent, sans forcément être parmi ceux qui en ont le plus besoin. La seconde met en valeur le fait que tous les stagiaires ne sont pas en situation d'égalité et que le principe d'équité dépend de la volonté à ajuster les aides en fonction de ces inégalités. Cette option,

peut-être plus réaliste au niveau régional, pose le problème de la capacité à analyser ces situations individuelles et de la réactivité à déclencher des aides ajustées. Dans ce cas, la réflexion peut porter sur les réseaux d'acteurs en place sur les territoires infrarégionaux et sur les ressources dont ils disposent pour renforcer leur compétence sur les conditions de vie des usagers.

41 Appréhender les limites des dispositions collectives pour les publics les plus exposés à la précarité.

Le contexte régional montre que les jeunes cumulent les difficultés (pauvreté monétaire, loyers les plus élevés, problèmes de santé spécifiques…), tout en bénéficiant moins que leurs aînés d'allocations (aides au logement, minima sociaux) et de l'accès aux logements à loyers modérés (sachant que 40 % des jeunes accueillis dans les missions locales ont quitté le domicile parental). Les plus jeunes, primo-demandeurs d'emploi, en formation (dispositifs État-Région), perçoivent les niveaux de rémunération les plus faibles : de 130 (pour les mineurs) à 340 euros, quelles que soient leurs conditions de vie. Les mères de familles, plus particulièrement en situation de famille monoparentale (dont la majorité est peu qualifiée), se trouvent confrontées à un ensemble d'obstacles financiers, matériels (garde des enfants, transports, horaires…) qui les pénalisent dans leur projet de formation alors que, pour elles, le bénéfice formatif est décisif.

42 Croiser les spécificités territoriales et la connaissance des situations des publics.

Les problématiques liées au logement et au transport des usagers de la formation professionnelle sont très imbriquées et elles se raisonnent par rapport à la localisation de l'offre. Il s'agit donc de s'appuyer sur des diagnostics basés sur les spécificités des territoires (coût du logement, capacité d'hébergement, dessertes de transports en commun, infrastructures, etc.). Cette méthode est déjà mise en pratique, par exemple, avec le « crédit mobilité » (conventions Régions-Missions locales) qui se décline selon les caractéristiques des espaces couverts par les Cotefe, les uns privilégiant les transports collectifs, les autres les transports individuels.

- **À l'exemple de la table ronde « Améliorer les conditions de vie des usagers » (Toulon 6 avril 2009), la question se pose de renouveler, à espaces réguliers, ce type de forum pour coordonner les acteurs intervenant dans ce champ. Cette organisation en réseau doit pouvoir s'adosser à un groupe technique rassemblant des informations d'origines diverses. Les centres de ressources peuvent y travailler ensemble en s'appuyant sur l'expertise DROS, qui compte aujourd'hui les conseils généraux parmi ses membres, et sur d'autres structures spécialisées (CRES, ORS…).**

- **Cette dynamique régionale s'inscrira en complémentarité avec la prérogative nationale de réglementation des aides. Une réflexion sur les critères et les modalités d'attribution, permettant de mieux appréhender la diversité des situations individuelles et de définir les indicateurs propres aux risques de précarisation, pourrait servir de référentiel aux acteurs locaux et régionaux qui disposent d'une marge de manœuvre pour harmoniser leurs propres systèmes d'aides.**

- **Les caractéristiques territoriales se conjuguent avec les situations des individus. Sur ce plan, les missions locales et Pôle emploi s'appuient sur des modalités d'accompagnement personnalisé et disposent d'outils de suivi et de gestion qui pourront être perfectionnés quant à la prise en compte des besoins relatifs aux conditions de vie des usagers (ex : la charte santé des missions locales).**

La valorisation et la mutualisation des initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des usagers

43 Prendre appui sur le tissu associatif pour sa capacité à alerter sur les situations d'urgences et à développer les solidarités.

Plusieurs associations ont forgé leur métier en cumulant deux types de compétences. Celle de détecter les situations à risques, comme s'accrocher à un projet formation sans en avoir les moyens (« rouler sans assurance

mais en faisant attention », cité par Voisins Citoyens Méditerranée). Celle de mobiliser des réseaux d'entraide en faisant appel à des ressources au sein de la population, à l'exemple du logement intergénérationnel. L'efficacité de ces expériences repose sur une prise en charge globale, par un même acteur, de l'identification des situations d'urgence dans lesquelles se trouvent des individus dont le projet de formation est décisif et du déclenchement d'un mode de réponse approprié. Pour autant, ces montages, séduisants dans le principe et ponctuellement aidés par les pouvoirs publics, ne profitent, en général, qu'à des effectifs réduits d'usagers. Or la production de lien social à laquelle ils participent directement est un levier pour améliorer durablement l'environnement des stagiaires et transmettre les valeurs de la solidarité.

44 Conforter les initiatives et les compétences qui inscrivent l'usager de la formation dans une dynamique globale d'émancipation.

La vie quotidienne des usagers ne dépend pas seulement de paramètres matériels et ceux-ci sont envisagés, par divers acteurs, en rapport avec des mesures jouant également sur la qualité des conditions d'apprentissage. Instances nationales (comme le Centre national pour le développement du sport) et collectivités locales s'efforcent d'intervenir sur les temps disponibles des stagiaires, en dehors de ceux liés à la formation et au transport, pour faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et au sport. Cette politique s'appuie sur deux axes : la réduction des coûts d'accès, voire la gratuité, et la proximité des équipements et de l'offre. Elle est mise en œuvre par des associations ou structures d'accompagnement des publics qui s'efforcent, avec les moyens dont ils disposent, de préserver ces domaines dans leur champ d'intervention. Ceux-ci, sans relever directement de la formation ou de l'emploi, participent à la socialisation et l'émancipation des individus. Ces domaines d'intervention, et les réseaux qu'ils mobilisent, se présentent aussi comme des vecteurs privilégiés pour faire évoluer les rapports sociaux. Ils contribuent, par exemple, à remettre en cause des stéréotypes, ancrés y compris chez les jeunes, à l'origine de discriminations entre les femmes et les hommes, à interroger des comportements qui interviennent sur la qualité de vie dans les territoires et renvoient à la position de chacun dans la société (à l'image de la démarche de Moderniser sans exclure).

- **Le rapprochement entre acteurs publics qui se positionnent de façon volontariste sur les conditions de vie des usagers et les associations capitalisant une expérience innovante dans ce domaine peut passer par une mise en réseau régional de ces structures.**
- **L'intérêt de mêler les questionnements sur la formation et l'emploi avec les thématiques dites périphériques (santé, logement, transports, culture, loisirs…) est monté en puissance ces dernières années. Ce mouvement a pris un tournant mobilisateur grâce à divers colloques et séminaires ayant facilité la rencontre entre chercheurs, experts, associations, institutions et usagers (« Se loger en PACA quand on est pauvre ou modeste » DROS juin 2008, « Parcours des jeunes en PACA, entre fragilité et autonomie » DROS juin 2010, « Insertion des jeunes et santé », CRES 2009, « La satisfaction des usagers et l'évaluation des politiques publiques » ARDML janvier 2011).**

Une meilleure visibilité des dispositifs d'aide à travers un espace de mutualisation

45 Faciliter l'accès à l'information sur les aides.

Le paysage de l'emploi et de la formation comprend de très nombreuses aides, mesures et dispositifs accessibles à tous ou qui s'adressent à des publics particuliers. Il est difficile pour les usagers d'accéder à cette information tant elle est dispersée ou peu lisible. Fort de constat, le CARIF a mis en place depuis quelques mois un « Guide des aides et dispositifs » accessible par Internet au travers du site **www.emploiformationpaca.org**. Cet outil facilite les recherches des usagers en leur proposant une information rapide d'accès, simple et actualisée, sur les aides en matière de formation, d'emploi, de création d'activité, de transport, de logement, de santé et de vie quotidienne. Il capitalise à ce jour 200 fiches et se décline aussi sous la forme d'un classeur mis à disposition des professionnels.

Pour que cet outil soit optimisé et développé, il convient :

- **de mettre en place un groupe de travail avec l'ensemble des financeurs concernés pour proposer des informations sur les caractéristiques techniques de chaque mesure et les contacts utiles ;**
- **de constituer un réseau d'acteurs locaux susceptibles d'enrichir la connaissance des ressources mobilisables sur les territoires.**

1. Contexte social et sanitaire : caractéristiques régionales

La présentation synthétique du contexte social et sanitaire régional, mettant notamment l'accent sur les conditions de vie des jeunes, a pour fonction d'attirer l'attention sur des publics qui, compte tenu de la fragilité de leur situation, peuvent être prioritaires pour bénéficier d'aides leur facilitant l'accès matériel à la formation professionnelle.

Elle prend toute son importance au regard des indicateurs qui signalent une acuité des problèmes de pauvreté plus grande en PACA. L'ensemble de ces données témoignent d'un besoin d'accompagnement des usagers potentiels ou déjà engagés dans une formation professionnelle.

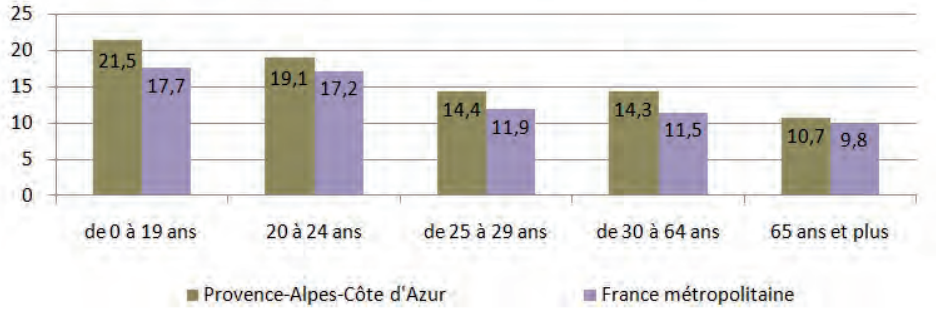
1.1 État des lieux social en PACA

• La pauvreté touche d'abord les jeunes et les familles monoparentales

En France, et surtout en PACA, la pauvreté monétaire se concentre sur la tranche d'âge des jeunes : « plus on est jeune, plus on est pauvre »[1]. Les tranches d'âge des moins de 25 ans présentent les taux de pauvreté les plus élevés. En PACA, plus de 21 % des moins de 19 ans et 19 % des 20-24 ans se situent en deçà du seuil de pauvreté, contre 14 % des 30-64 ans et 11 % des 65 ans et plus.

En région, le taux de pauvreté est toujours plus élevé qu'en France, pour toutes les tranches d'âge (même si l'écart se réduit pour les plus âgés). PACA figure parmi les territoires les plus touchés par la pauvreté des enfants[2].

Taux de pauvreté selon l'âge (en %)



Source : Insee – Revenus disponibles localisés 2008.
Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté : en PACA, plus de 31 % d'entre elles sont considérées comme des ménages pauvres. Le fait de vivre en couple diminue les risques de vivre sous le seuil de pauvreté.

Les parents isolés sont le plus souvent des femmes. Celles-ci sont fortement exposées à la pauvreté. En PACA, 15,7 % des femmes adultes, contre 13,1 % des hommes sont pauvres. Les femmes sont plus souvent seules ou mono-parent que les hommes ; elles vivent donc plus fréquemment dans un foyer, ne disposant au mieux que d'un seul revenu[3].

[1] Xavier Durang – DROS, « La précarité juvénile en PACA : état de la question », Colloque « Insertion des jeunes et santé : quelles relations de causalité ? », Comité régional d'éducation pour la santé (CRES), 2009.
[2] DROS, « Pauvreté : les enfants sont aussi concernés », Les cahiers du DROS, n° 8, juin 2008.
[3] Insee, « Les femmes sont davantage confrontées à la pauvreté », Insee Analyse, n° 2, décembre 2010.

Taux de pauvreté selon le type de ménage (en %)

	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Ménage complexe	Femme seule	Homme seul
PACA	31,5	8,2	12,9	22,8	20,4	19,7
France métropolitaine	29,5	6,9	10,8	20,9	18,0	18,1

Source : Insee – RDL 2008.
Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Les personnes vivant en milieu rural sont davantage confrontées à la pauvreté (16,2 % d'entre elles) que les personnes en milieu urbain (15,4 %). Cette différence est toutefois moins accentuée en PACA qu'en France métropolitaine.

• Quels publics bénéficiaires de prestations sociales en PACA[4] ?

➤ Ménages pauvres : un tiers des revenus assuré par les prestations sociales

Les prestations sociales occupent une part plus importante dans les ressources des ménages en PACA qu'au niveau national. Ceci est plus accentué encore pour les ménages vivant sous le seuil de pauvreté : les aides versées par la CAF représentent 35 % de leurs revenus disponibles en PACA, contre 31 % en France.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible moyen des ménages (en %)

		Prestations familiales	Minima sociaux	Prestations logement	Ensemble des prestations sociales
PACA	Ménages pauvres	9,1	13,7	11,8	34,6
	Ensemble	2,0	1,3	1,1	4,4
France	Ménages pauvres	9,6	11,5	10,4	31,5
	Ensemble	2,2	1,0	0,8	4,0

Source : Insee – RDL 2008.

Les allocataires à faibles revenus sont en proportion plus nombreux en PACA. En région, les prestations CAF constituent plus de la moitié des revenus pour 24 % des allocataires (22 % en France). Et 15 % des allocataires vivent uniquement grâce aux ressources issues des prestations sociales (le taux de dépendance aux prestations sociales est alors de 100 %).

➤ Davantage de personnes isolées et de familles monoparentales parmi les allocataires

Parmi les allocataires de prestations sociales, la région se caractérise par une surreprésentation de personnes isolées (38 % contre 35 % en France) et de familles monoparentales (19 % contre 16 %).

À la fin 2009, les 165 500 mono-parents bénéficiant d'aides versées par la CAF en PACA sont quasi exclusivement des femmes : 94 % (92 % en France).

La part des jeunes de moins de 25 ans parmi ces allocataires est légèrement moindre qu'au plan national : 4,9 % contre 5,6 %.

[4] Cette partie concerne le public des allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF), c'est-à-dire les personnes qui perçoivent une (ou plusieurs) prestation(s) versée(s) par la CAF : principalement allocations familiales, aides au logement, minima sociaux.

➤ Demandeurs d'emploi : les jeunes filles plus concernées par les aides que les jeunes garçons

Un quart des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2009 bénéficient de prestations sociales en PACA. Les femmes sont plus concernées par les allocations : elles représentent 57 % des chômeurs allocataires contre 49 % de l'ensemble des chômeurs.

En revanche, les jeunes chômeurs bénéficient moins souvent que leurs aînés de prestations sociales : les jeunes de moins de 25 ans sont trois fois moins nombreux parmi les chômeurs allocataires que dans l'ensemble de la demande d'emploi.

Les jeunes demandeurs d'emploi qui perçoivent des aides sont majoritairement des filles : 14 % des jeunes chômeuses sont concernées par des aides de la CAF, contre 5 % des garçons.

Les allocataires chômeurs en PACA (en %)

	16-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Répartition par âge	6	17	28	26	18	5	**100**
Part des femmes	70	57	60	60	48	41	**57**

Source : DROS – Nombre d'allocataires CAF au 31.12.2009 – Traitement ORM.

➤ Revenu de solidarité active (RSA) : surtout perçu par des personnes sans emploi

En PACA, 162 000 personnes perçoivent le RSA à fin décembre 2009[5].

- Il s'agit en grande majorité (68 %) de personnes sans activité professionnelle bénéficiant du « RSA socle » (ancien RMI). Les personnes en emploi ne représentent donc qu'1/3 des allocataires.
- 14 % bénéficient d'une majoration du RSA destinée aux personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

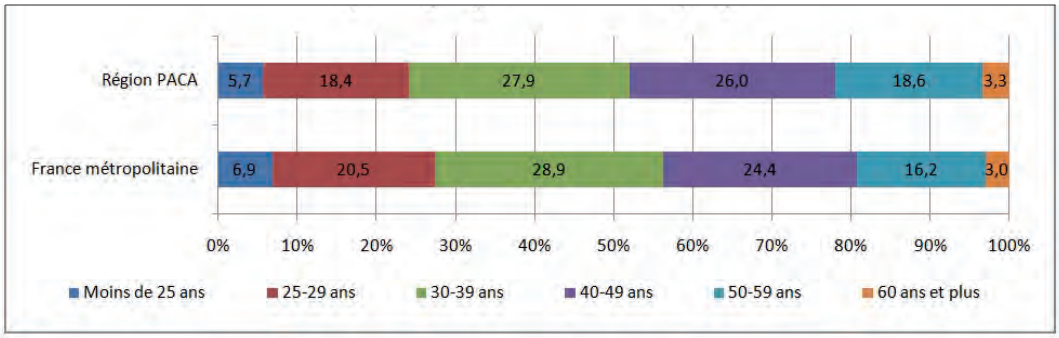
Les allocataires du RSA sont légèrement plus âgés en PACA qu'en France : les parts des personnes de plus de 40 ans s'élèvent à respectivement 48 et 44 %.

Dans la région, 9 250 jeunes de moins de 25 ans bénéficient à fin 2009 du RSA (hors RSA jeunes)[6]. Il s'agit uniquement de jeunes parents, dont la majorité sont des parents isolés qui bénéficient d'une majoration du RSA (63 % en PACA contre 58 % en France). Ils sont pour la plupart sans emploi : ils perçoivent dans près de 8 cas sur 10 le RSA socle.

[5] Depuis le 1er juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le dispositif du RMI et l'allocation de parent isolé. Les objectifs du RSA sont de maintenir la notion de revenu minimum par le biais du « RSA socle » destiné aux personnes sans activité professionnelle, et d'encourager l'accès ou le retour à une activité professionnelle par le biais du « RSA activité » destiné aux actifs occupés. Une majoration du RSA est également prévue pour garantir les droits des parents isolés. Il s'agit ici uniquement du RSA versé par la CAF, mais il peut être également versé par la Mutualité sociale agricole (MSA).

[6] Un droit au RSA peut être ouvert aux jeunes de moins de 25 ans, uniquement s'ils assument un enfant à charge (né ou à naître). Au 1er septembre 2010, le dispositif du RSA a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfants à charge (RSA jeunes). Si cette extension devait bénéficier à une population de 160 000 jeunes, on compte fin décembre 2010 un peu plus de 5 000 bénéficiaires de cette allocation en France, dont 460 dans la région PACA.

Répartition par âge des allocataires RSA (en %)



Source : DROS – Nombre d'allocataires CAF au 31.12.2009 – Traitement ORM.

• La dépense de logement : situation des jeunes

➤ Les jeunes générations confrontées à l'envolée des loyers[7]

Au regard du décalage existant entre les prix de l'immobilier et les niveaux de vie, les locataires à revenus modestes de PACA voient la part de la dépense de logement fortement peser dans leur budget.

La région PACA connaît un taux d'effort (part du budget consacrée par les ménages à leur dépense de logement)[8] net médian élevé : 29 %, soit 4,4 points de plus qu'à l'échelle nationale.

Entre 2003 et 2006, le poids de la dépense logement, après versement des aides, dans le budget des locataires aidés, est passé de 26,7 à 29 %, soit une hausse de 2,3 points contre 1,9 à l'échelle nationale. Cette évolution s'explique par la hausse très soutenue des loyers du parc privé et par la faible revalorisation du montant des aides au logement.

Le poids de la dépense de logement est également très variable selon les tranches âges. Parmi les locataires aidés, les tranches d'âge extrêmes, et plus spécifiquement les jeunes, consacrent une part plus élevée de leur budget au logement que les autres : ainsi, les 20-24 ans connaissent des taux d'effort nets médians de 45,6 %, les 60-65 ans, 37,7 % et seulement 25,3 % pour les 40-49 ans.

Taux d'effort des locataires en PACA selon l'âge (en %)

	2003	2006
20 à 24 ans	40,9	45,6
25 à 30 ans	31,0	34,4
30 à 39 ans	23,7	25,7
40 à 49 ans	23,4	25,3
50 à 59 ans	26,8	28,7
60 ans et plus	34,5	37,7
Total	**26,7**	**29,0**

Source : DROS – CAF PACA.

[7] Source : DROS, « Être locataire modeste dans un marché immobilier tendu », Les cahiers du DROS, n° 4, juin 2008. La population d'étude comprend les locataires bénéficiaires d'une allocation de logement versée par la CAF. Sont exclus, pour des raisons méthodologiques, les allocataires dont les revenus ne sont pas entièrement connus : les allocataires de plus de 65 ans, les étudiants ne percevant qu'une prestation logement, les personnes relevant du régime agricole, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en maison d'accueil spécialisée, les allocataires hospitalisés ou incarcérés.

[8] Le taux d'effort se définit comme la part du budget consacrée par les ménages à leur dépense de logement. Le champ du calcul de l'indicateur porte sur le parc locatif seulement (parc public ou privé). Dans le cadre du calcul du taux d'effort, le champ d'étude exclut l'ensemble des structures d'hébergement collectif : foyers logement, Crous, maisons de retraite ou centres de long séjour, qui présentent des caractéristiques particulières. Les loyers dans les maisons de retraites, notamment, sont particulièrement élevés car ils englobent d'autres services que le seul hébergement.

Les jeunes générations enregistrent les taux d'effort les plus élevés. Entre 2003 et 2006, le taux d'effort des jeunes de moins de 30 ans a gagné 4 points contre 2 points environ pour les tranches d'âges plus élevées. Cette évolution s'explique principalement par la très forte progression de leurs loyers : ils ont augmenté de plus de 16 % contre 10 % pour les 30-49 ans et 12 % pour les 50 ans et plus. Dans le même temps, leurs revenus n'ont connu qu'une faible hausse : + 5,8 %, soit un rythme deux fois plus lent que celui des 30-49 ans. Les aides au logement n'ont pas été en mesure de compenser cet écart, bien que leurs montants aient plus fortement augmenté pour les jeunes allocataires (+ 9 %) que pour les autres tranches d'âge (2,4 % les 30-49 ans).

➤ Accès plus difficile au parc social pour les jeunes

Cette situation qui amène les jeunes à supporter les taux d'effort et les loyers les plus élevés, ainsi qu'à voir leur condition se dégrader au regard des autres tranches d'âge, s'explique notamment parce qu'ils ont plus de mal que leurs aînés à accéder au parc social[9]. Seuls 18 % des locataires de moins de 30 ans disposent d'un logement HLM contre respectivement 37 % et 40 % parmi les 30-49 ans et les 50 ans et plus. Ces dernières années, la situation s'est même dégradée. Une analyse de l'évolution de l'occupation du parc HLM en France réalisée par le Credoc[10], à partir de l'enquête sur l'occupation du parc social, fait un constat similaire en soulignant que « ce vieillissement de la population du parc HLM traduit une rotation insuffisante qui pénalise les jeunes ménages : ils ont moins de chances d'y accéder alors même que leurs difficultés en termes de niveau de vie et d'insertion professionnelle sont plus vives qu'à d'autres époques. »

➤ Les foyers à bas revenus abritent plus de jeunes sans activité que les autres

Au 31 décembre 2008, parmi les jeunes âgés de 16 à 24 ans vivant dans un foyer allocataire, certains sont inactifs, c'est-à-dire en situation d'exclusion d'un système de formation, qu'il soit de nature scolaire, universitaire ou professionnel. Ceux-ci sont relativement plus nombreux lorsqu'ils vivent dans un foyer allocataire à bas revenus. En effet, les jeunes inactifs représentent 5,6 % des enfants vivant dans un foyer à bas revenus, contre 2,5 % de l'ensemble des enfants connus des CAF. Ils sont également plus nombreux à être salariés ou apprentis (1,4 %) que dans le reste de la population des enfants connus des CAF (0,9 %).

Pour en savoir plus :

- *DROS, « Être locataire modeste dans un marché immobilier tendu », Les cahiers du DROS, n° 4, juin 2008.*
- *DROS, « Baromètre social 2008, les premiers effets de la crise se renforcent en fin d'année », Les cahiers du DROS, n° 7, mars 2010.*

1.2 La santé des jeunes de la région

La santé des jeunes est associée à leur environnement affectif, familial et social et certains évènements sociaux, comme la rupture avec la famille et la recherche d'emploi, qui peuvent avoir des répercussions importantes sur leur état de santé. Les modes de vie des jeunes ont évolué depuis le début des années 1990, avec notamment un allongement de la scolarité et une augmentation de la part de jeunes vivants dans une famille monoparentale. En 2009, près de 28 % des enfants de moins de 20 ans, connus des CAF, vivent dans une famille monoparentale. 28 % de l'ensemble des moins de 20 ans, vivent dans un foyer à bas revenus en PACA[11]. Revenus modestes et situations de vulnérabilité socioprofessionnelle jouent négativement sur l'état de santé en exposant les personnes à des conditions de vie dégradées (renoncement à des activités de loisir concourant à l'équilibre personnel, privations débouchant sur des situations d'insécurité alimentaire). Fragilité économique et pauvreté sont également souvent associées à une moindre protection maladie complémentaire, qui occasionne plus souvent le report ou le renoncement aux soins peu couverts par les régimes de protection maladie obligatoire (soins optiques, dentaires, etc.).

[9] Cette situation doit aussi être reliée à la faiblesse de l'offre en petits logements au sein du parc locatif social et à la spécificité de la population jeune qui est plus volatile et moins compatible avec les procédures d'attribution longues.
[10] Source : Anne Loones, « Logement social : une porte de plus en plus difficile à ouvrir », Consommation & modes de vie, n° 205, 2007.
[11] Source : DROS, « Baromètre social 2009 », Les cahiers du DROS, n° 9, décembre 2010.

• Le recours aux soins

➤ 8 jeunes sur 10 consultent un médecin généraliste au moins une fois par an

En PACA comme en France, les filles ont plus fréquemment que les garçons recours aux médecins, généraliste ou spécialiste, en raison de l'importance des consultations de gynécologie et sans doute d'une attitude plus volontaire des jeunes femmes vis-à-vis de la prévention. Le niveau de revenu de la famille, ainsi que le niveau d'études des parents, ont une forte influence sur le recours des jeunes à la médecine spécialisée. Le fait d'avoir une couverture complémentaire est également associé à un recours plus fréquent. Les inégalités face à la santé, observées dans l'ensemble de la population[12], existent ainsi déjà pour cette tranche d'âge.

➤ Plus de 55 000 séjours hospitaliers effectués chaque année par les jeunes

Ce chiffre représente près d'un séjour dans les services de médecine-chirurgie-obstétrique pour dix jeunes de 15-24 ans. Hors recours liés à la maternité, les taux d'hospitalisation sont équivalents chez les filles et chez les garçons. Ces derniers sont le plus souvent hospitalisés en raison de traumatismes (lésions intracrâniennes, fractures de jambe).

• L'usage des substances psycho-actives

➤ Une consommation de drogues licites ou illicites pour près d'un jeune de 17 ans sur deux

33 % des jeunes de 17 ans ont une consommation de type festif et 15 % ont un usage excessif ou à risque. Concernant l'usage de tabac, 29 % de ces jeunes ont déclaré en fumer quotidiennement et il n'y a aucune différence entre garçons et filles. L'usage d'alcool, de cannabis, les ivresses, sont en revanche plus fréquents chez les garçons : 15 % d'entre eux déclarent consommer du cannabis plus de dix fois dans le mois pour 5 % chez les filles. Entre 2003 et 2008, la consommation quotidienne du tabac, du cannabis et l'usage d'alcool régulier diminuent. En revanche, on observe l'arrivée d'un nouveau comportement : « les ivresses répétées », chez les garçons comme chez les filles.

• Les pratiques sexuelles et de contraception

➤ Un recours aux moyens de contraception plus courant chez les moins de 25 ans

Plus de 80 % des jeunes sexuellement actifs affirment utiliser un moyen de contraception (majoritairement la pilule et le préservatif masculin)[13]. L'utilisation d'un moyen de contraception est plus fréquente chez les jeunes de 15-24 ans que chez les 25-54 ans. L'usage du préservatif lors du premier rapport sexuel a connu une forte augmentation au cours des vingt dernières années : en France, comme en PACA, près de 9 jeunes sur 10 interrogés en 2005 ont déclaré l'avoir utilisé lors de leur premier rapport contre moins de 20 % vingt ans plus tôt.

➤ 5 % des jeunes filles de la région confrontées à une grossesse

En 2005, plus de 19 000 jeunes filles de 12-24 ans ont été confrontées à une grossesse, soit environ 5 % des jeunes filles de la région[14]. Dans 40 % des cas, celle-ci s'est soldée par une IVG. Le nombre d'IVG chez les mineures a augmenté entre 2002 et 2005, alors qu'il semble s'être stabilisé chez les femmes de plus de 18 ans. Leurs comportements, leur manque de connaissance, d'expérience ou leurs difficultés d'accès à la contraception font des jeunes une population plus à risque d'infections sexuellement transmissibles ou de grossesses non désirées.

➤ VIH et hépatite C : près d'1 jeune sur 4 a déjà réalisé un test de dépistage

En PACA, parmi les jeunes ayant déjà eu un rapport sexuel, 24 % ont déclaré avoir effectué un test de dépistage du VIH et 22 % de l'hépatite C. Malgré de nombreuses campagnes de prévention du VIH dirigées vers le grand public,

[12] B. Ventelou et B .Saliba, « Provence - Alpes - Côte d'Azur : des états de santé comparables avec la France, un recours aux soins plus fréquent », Sud Insee l'essentiel, n° 79, mars 2005.
[13] Selon le Baromètre santé réalisé en 2005 par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).
[14] Source : Programme de médicalisation des systèmes d'information de médecine chirurgie obstétrique.

des études ont mis en évidence une dégradation du niveau de connaissances des jeunes vis-à-vis de cette infection depuis 2001 et un relâchement de leurs comportements de prévention.

• La santé mentale

➤ Plus d'1 jeune sur 5 exprime une détresse psychologique en PACA

Cette détresse psychologique se caractérise par des symptômes dépressifs ou anxieux. Relativement communs, ils sont généralement liés à des événements stressants et ne sont souvent que transitoires. Leur prise en charge ne nécessite pas forcément de soins spécialisés, mais mal repérée ou mal accompagnée, la détresse psychologique peut faire basculer la personne dans une maladie ou multiplier les difficultés sociales. Selon l'enquête décennale Santé de l'Insee réalisée en 2003, 23 % des jeunes de 15-24 ans de PACA expriment de tels signes. Ce pourcentage atteint 32 % chez les filles (pour 12 % les garçons) et il est plus élevé pour celles-ci en région qu'au niveau national (23 %). Des différences sexuées sont habituellement observées en santé mentale : les garçons sont plus souvent dans le déni ou expriment leur mal-être par des comportements à risque, tandis que les filles expriment davantage ces difficultés, en partie parce que cela est mieux accepté socialement. Elles cherchent aussi plus fréquemment de l'aide auprès de proches ou de professionnels.

➤ Chômage : un des facteurs de risque

Les événements de vie difficiles (décès, maladie grave, divorce des parents), les antécédents familiaux de santé mentale, constituent des situations à risque avérées en matière de détresse psychologique. Après 18 ans, les jeunes inactifs ou au chômage expriment également plus souvent de tels symptômes (29 %) que les jeunes actifs occupés (16 %), indépendamment du sexe, de la situation socio-économique du foyer et des accidents de vie. Le chômage peut être à l'origine d'une détresse psychologique, notamment parce qu'il s'accompagne souvent d'un isolement social et qu'il entraîne une mauvaise estime de soi. Inversement, les cas les plus sévères de détresse psychologique pourraient être à l'origine de difficultés sociales, notamment de problèmes d'insertion par le travail.

• La mortalité des jeunes

➤ Accidents de la route, suicides : premières causes de décès des jeunes

La première cause de mortalité des jeunes concerne les accidents de la route avec 112 jeunes tués en moyenne chaque année. La deuxième concerne le suicide qui représenterait 48 décès en moyenne chaque année. Quel que soit l'âge, les suicides sont beaucoup plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. Ces deux causes correspondent à plus de la moitié des décès chez les jeunes de 15 à 24 ans sur cette période. La mise en place du permis à points a toutefois entraîné une baisse du nombre de tués chez les garçons.

Pour en savoir plus :

V. Guagliardo (ORS) :

- *« La santé des jeunes de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur : données de cadrage », Observatoire régional de la santé PACA,* in *Colloque régional du CRES, « Insertion des jeunes et santé : quelles relations de causalité ? », mars 2009.*
- *« Table ronde : santé, logement : quel quotidien pour les jeunes », Observatoire régional de la santé PACA,* in *Colloque du DROS, « Parcours des jeunes en PACA : entre fragilité et autonomie », juin 2010.*

Observatoire régional de la santé Provence – Alpes – Côte d'Azur - Institut national de la santé et de la recherche médicale :

- *« Le recours aux soins des jeunes de 15-24 ans en Provence – Alpes – Côte d'Azur », Repère Santé, n° 3, 2006.*
- *« Les affections de longue durée chez les jeunes de 15-24 ans en Provence – Alpes – Côte d'Azur », Repère Santé, n° 4, 2006.*
- *« Sexualité, contraception et IVG chez les jeunes de 15-24 ans en Provence – Alpes – Côte d'Azur », Repère Santé, n° 10, 2006.*
- *« Suicides et tentatives de suicide en Provence – Alpes – Côte d'Azur », Repère Santé, n° 11, 2007.*
- *« La détresse psychologique chez les jeunes de 15-24 ans en Provence – Alpes – Côte d'Azur », Repère Santé, n° 15, 2008.*

1.3 Conditions de vie des jeunes primo-accueillis en mission locale[15]

Données de cadrage sur le public observé

Ces données, issues du système d'information national Parcours 3[16], concernent l'observation sur trois ans des jeunes nouvellement accueillis dans les missions locales de PACA (2008-2009-2010).
Elles portent sur les informations fournies au 1er accueil par plus de 45 177 jeunes en 2010 (les données comparatives nationales ne sont pas disponibles à ce jour).

Éléments d'évolutions sur trois ans de la cohorte concernée :

- le nombre global de ces primo-accueillis est en hausse de près de 9 % (+ 3 500 jeunes) ;
- la part des plus jeunes (16-17 ans) est stable, c'est parmi les 18-21 ans (+ 10 %) et plus encore les 22-25 ans (+ 14 %) que se situe l'essentiel de cette augmentation ;
- sur trois ans, l'augmentation des jeunes de niveau IV et plus avoisine les 30 %.

➤ Une majorité de célibataires

Parmi les jeunes accueillis en mission locale, 90 % sont célibataires, 5 % des jeunes sont parents. Ces derniers sont donc concernés par la question de la garde d'enfants : 1 % expriment des difficultés de garde ou n'ont aucun moyen de faire garder leur enfant, 1,5 % se tournent vers les structures à leur disposition, tandis que 2,5 % sollicitent leur famille. Ces proportions sont constantes sur les trois ans.

➤ Des situations d'hébergement toujours précaires pour 12 % des jeunes

Si 60 % des jeunes déclarent être hébergés chez leurs parents, près de 1 000 jeunes expriment des difficultés de logement au 1er accueil. En réalité, les données montrent que 12 % d'entre eux sont en situation précaire au regard de leur hébergement (foyers, amis, hébergement nomade, hôtel, CHRS, voire sans hébergement).

Évolution des types d'hébergement (en %)

	2008	2009	2010
Chez les parents	57	59	60
Chez un autre membre de la famille	10	10	10
Logement autonome	20	19	18
Chez des amis	6	6	6
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	3	2	2
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	4	4	4
Total	**100**	**100**	**100**

Source : ARDML, animation régionale PACA – Entrepôt régional Parcours 3 PACA.

[15] Source : ARDML, animation régionale PACA, contribution CPRDFP thématique 5, mars 2011.
[16] L'application Parcours 3 : les missions locales et les PAIO sont équipées du logiciel Parcours 3 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis. Cette application est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers par l'ensemble des conseillers. Elle permet de décrire précisément leurs caractéristiques individuelles, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient.

➤ En 2010, 5 % des jeunes n'avaient pas de couverture sociale lors de leur premier accueil

95 % des jeunes déclarent bénéficier d'une couverture sociale et pour 10 % d'entre eux, il s'agit de la CMU. Près de 2 000 jeunes ignorent donc qu'ils ont des droits ouverts, même si cette part baisse sensiblement tous les ans (- 1 %). Les situations d'ouverture complète de droit restent exceptionnelles.

➤ Des jeunes de plus en plus démunis financièrement à leur arrivée en mission locale

Une part croissante de jeunes déclare n'avoir aucune ressource (56 % en 2008, 62 % en 2010). Parmi ceux qui déclarent des ressources, 14 % bénéficient d'une allocation chômage et environ 3 % d'entre eux perçoivent des revenus « sociaux » (RMI-RSA, API-RSA, AAH ou allocation jeunes-majeurs).

Enfin, plus de 6 % des primo-accueillis ont touché l'allocation Civis versée aux bénéficiaires de ce programme d'accompagnement renforcé lorsqu'ils ne bénéficient d'aucune ressource.

Seul 1 jeune sur 10 déclare percevoir un salaire à son entrée en mission locale.

Ressources déclarées par les jeunes au 1er accueil (en %)

	2008	2009	2010
Aucune ressource	56	58	62
Allocation chômage	14	15	14
Salaire	12	11	10
Allocation Civis	8	8	6
Allocation formation (ASP, AREF...)	2	2	1
Revenus sociaux	3	3	3
Autres	2	2	2
Non communiqué	2	2	1
Total	**100**	**100**	**100**

Source : ARDML, animation régionale PACA – Entrepôt régional Parcours 3 PACA.

➤ Des jeunes peu mobiles

Plus d'1 jeune sur 2 n'a pas de permis de conduire et près de la moitié d'entre eux utilisent les transports en commun, mais ce chiffre est extrêmement variable selon la localisation (métropole, ville ou zone rurale), ou le sexe.

Par ailleurs, 1 jeune sur 3 peut disposer d'une voiture et 10 % d'entre eux sont en cours d'apprentissage de la conduite lors de ce 1er accueil. Enfin, près d'1 jeune sur 10 se déplace en deux roues.

2. Les aides et dispositifs existants

Comme pour chaque dossier thématique, ce recensement de dispositifs met en perspective les champs couverts et contribue à identifier les lacunes. Pour autant, il n'est pas exhaustif et met en avant des expérimentations dont il convient d'interroger la reproductibilité.

2.1 Quelles aides et quels dispositifs pour quel public ?

Les problématiques liées au logement, au transport, à la santé et à la vie quotidienne (garde d'enfant…) sont de plus en plus importantes pour les individus et déterminent leur choix d'aller en formation ou d'accepter un emploi. Si l'hébergement n'est pas accessible, si le transport n'est pas possible, si la garde des enfants n'est pas assurée, alors l'insertion est rendue difficile car la disponibilité et la mobilité sont des critères importants.

Usagers, grand public et professionnels doivent pouvoir accéder facilement à l'ensemble des aides proposées sur le territoire régional. C'est pour cela que le CARIF Espace Compétences a décidé de proposer un outil gratuit, commun et partagé.

Dans le cadre de sa mission d'information sur l'emploi et la formation et compte tenu des demandes qui sont formulées à travers la plateforme téléphonique, le CARIF Espace Compétences a souhaité mettre en place une base de données sur les aides et dispositifs.

Celles-ci est disponible à travers le site **www.emploiformationpaca.org** et à travers un classeur « Guides des aides et dispositifs » qui a été édité pour outiller les 18 points relais du CARIF Espace Compétences.



Cet outil permet aux usagers d'accéder à une information rapide d'accès, simple et actualisée sur les aides et dispositifs en matière de formation, d'emploi, de création d'activité de transport, de logement, de santé et de vie quotidienne.

Cette base est centrée sur l'information régionale et locale, toutefois un partenariat entre le CARIF Espace Compétences et le Centre Inffo permet la réalisation et la diffusion de fiches « nationales ».

• Méthodologie

➤ Une veille sur Internet et via les réseaux

Les documentalistes assurent une veille sur les aides et dispositifs dans les domaines ciblés, l'information se trouve sur l'Internet, dans des documents reçus ou est récupérée via les réseaux d'informateurs sur les territoires.

➤ La rédaction de fiches standardisées

Un modèle de fiche a été élaboré, il est simple et reprend le nom de l'aide, le nom du financeur, le niveau géographique et le type de public concerné. Les fiches sont volontairement « synthétiques » et sont optimisées pour éviter le gaspillage de papier. Les fiches sont sous format Acrobat (.pdf) et peuvent être téléchargées par tous via l'Internet, elles peuvent être imprimées.

Chaque fiche propose quatre grands items :

- la description de l'aide « Description » ;
- les bénéficiaires de l'aide « Êtes-vous concerné ? » ;
- les démarches à accomplir « Quelles démarches entreprendre ? » ;
- les contacts utiles « À qui s'adresser pour des renseignements complémentaires ? ».

Les fiches proposent une information détaillée et n'obligent pas à se rendre sur l'Internet :

- un « enrichissement de l'information » est réalisé pour permettre d'accéder à des informations complémentaires sur l'Internet ;
- la rubrique « À qui s'adresser pour des renseignements complémentaires ? » est très importante car elle permet aux usagers d'accéder à l'information sur les contacts (lieu, téléphone, email, site Internet, horaires d'ouverture) sans avoir à aller chercher l'information ou à consulter l'annuaire sur le site **www.espace-competences.org**.

Les classeurs papier sont disponibles en consultation dans les « Points relais » du CARIF Espace Compétences.

➤ La mise à jour des fiches existantes

L'actualisation des fiches est un élément essentiel, chaque fiche mentionne une source qui peut être Internet ou papier. Les références Internet sont entrées dans le logiciel de veille KB Crawl, qui indique si une modification est intervenue sur les pages surveillées. Pour les aides proposées par le Conseil régional ou les conseils généraux, la veille se fait également au niveau des votes en assemblée.

➤ L'utilisation des fiches

■ Dans le classeur

Les classeurs comportent des onglets correspondant aux items de la base de données. Les aides sont classées par ordre alphabétique, pour chaque onglet un sommaire est disponible et permet d'avoir une vue rapide des aides proposées.

Un code de référence, suivi de la date de mise à jour, sont présents sur chaque fiche, ce qui permet une actualisation aisée des classeurs.

■ Via le site Internet

Le site Internet permet d'accéder aux fiches via un moteur de recherche ou un classeur virtuel. Selon la sélection de critères, on accède à une liste de résultats, en cliquant sur un résultat on ouvre la fiche en téléchargement. Il est possible de consulter la fiche en ligne, de l'enregistrer sur son ordinateur ou de l'imprimer. Lorsqu'une fiche est consultée via son fichier pdf, alors il est possible de cliquer sur les éléments en surbrillance et d'accéder ainsi à des informations complémentaires.

➤ Une alerte « mise à jour »

Les usagers de la base « Aides et dispositifs » sont invités à s'abonner au flux RSS dédié mis en place par le CARIF Espace Compétences et qui leur permet d'être informés des mises à jour de l'outil (création, modification, suppression de fiches dans la base de données).

• Contenu

La base de données présente un stock de 200 fiches en ligne, leur nombre va augmenter en 2011. Le flux lui représente 280 fiches compte tenu des modifications et suppressions sur la période.

En cinq mois d'activité, la base de données « Aides et dispositifs » a enregistré 8 000 consultations, 12 000 pages vues et 260 heures de consultation. 60 % des aides concernent la formation, la création d'activité et l'emploi. Le reste porte sur la vie quotidienne, les transports, le logement et la santé.

	Demandeurs d'emploi	Personnes handicapées	Étudiants	Locataires	Bénéficiaires des minima sociaux	Entreprises	Élèves	Associations	Créateurs d'entreprises	Jeunes	Particuliers	Apprentis	Tous publics	Salariés
Création d'activité	1					25		3	10		5		1	
Divers							1			1			3	
Emploi		4				12		1					3	4
Formation	9		12		4	11	8			4		1	1	8
Logement				2	1	3				1			3	6
Santé			1		1					1			3	
Transport	3		3		3		8			3		2	2	5
Vie Quotidienne	6	4			2		4			3			6	6
Total général	**19**	**8**	**16**	**2**	**11**	**51**	**21**	**4**	**10**	**13**	**5**	**3**	**22**	**29**

Source : CARIF Espace Compétences.

• Un outil de veille complémentaire

➤ Capitalisation de sites utiles et de flux RSS

En complément de la base de données « Aides et dispositifs », un outil de veille « Netvibes » a été mis en place et propose une capitalisation de plus de 230 sites Internet utiles et la lecture d'une cinquantaine de flux RSS en temps réel. L'objectif est de proposer l'accès à une information plutôt nationale.

Pour en savoir plus :

- *Consultez ces 230 sites utiles depuis l'outil « Netvibes » en libre accès à l'adresse suivante : http://www.netvibes.com/aidesetdispositifs#General, ou à partir du site www.emploiformationpaca.org.*

Complémentarité des acteurs dans les actions pour l'insertion et l'amélioration des conditions de vie

Pour faire face aux situations de précarité, de nombreuses mesures sont mises en place par une diversité d'acteurs pour amener les publics en difficulté vers une insertion sociale et professionnelle dans les meilleures conditions.

Des mesures comme le RSA (revenu de solidarité active) ou le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) vont dans ce sens. Elles demandent une nécessaire coordination des actions dans leur mise en place. Elles se traduisent par des collaborations et des partenariats. C'est en effet dans la complémentarité qu'elles peuvent être efficaces et répondre aux besoins des publics.

Le dispositif RSA est un engagement réciproque entre le bénéficiaire et le Conseil général. Il est formalisé par un contrat qui consiste en un accompagnement personnalisé mis en place dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la mobilité, de la garde d'enfants, du logement, de la santé, etc. Son application demande la coopération de multiples acteurs partenaires. Le Conseil général, la CAF et la MSA (Mutualité sociale agricole) instruisent les demandes. L'État finance au travers du FNSA (Fonds national de solidarité active) le RSA, versé en complément des ressources d'activité des travailleurs à revenus modestes (RSA activité). Le Conseil général finance la part forfaitaire du RSA (RSA socle) pour les personnes privées d'activité et de ressources (par exemple, les bénéficiaires du RMI et de l'API). Il organise les équipes pluridisciplinaires et pilote l'accompagnement des bénéficiaires sans ou à faible activité. Dans ce cadre, Pôle emploi, par exemple, contribue auprès du Conseil général à l'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement à l'emploi.

Le FAJ est un dispositif départemental permettant l'attribution d'aides financières ponctuelles et subsidiaires pour des jeunes (18-25 ans), confrontés à des difficultés et ayant la volonté de réaliser leur insertion sociale et professionnelle. Afin de favoriser cette insertion, cette démarche est préparée avec un référent (mission locale, PAIO, travailleur social) qui seul pourra déclencher la procédure d'aide. En contre partie, les jeunes bénéficiaires s'engagent à poursuivre leur projet d'insertion jusqu'à son terme. Les conseils généraux peuvent intervenir, dans ce cadre, à différents niveaux : aide financière individuelle pendant une période d'attente, pour un projet collectif, dans le cas où une formation n'est pas prise en charge, en complément d'une bourse du Conseil régional ; aide de subsistance ; aide pour le logement ; aide au transport (mesure d'allocation mobilité) ; aide pour le financement d'une formation.

Sources : Programme départemental d'insertion des conseils généraux ; document du CG 13 sur le FAJ ; « RSA, Pôle emploi s'investit auprès des conseils généraux » ; loi du 1er décembre 2008 relative au RSA ; loi du 13 août 2004 créant dans chaque département un FAJ.

2.2 Repérage d'initiatives et d'expérimentations

• Les collectifs de solidarité et d'entraide : des initiatives pour améliorer les conditions de vie[17]

Se projeter dans un parcours de formation, *a fortiori* s'y engager avec des chances d'y réussir, nécessite l'élaboration de solutions organisationnelles et matérielles qui vont rendre possible la nouvelle organisation à mettre en place (faire garder son enfant, utiliser un véhicule, financer les repas pris hors de chez soi, entreprendre un traitement médical nécessaire au maintien en santé, etc.).

Qu'en est-il pour les personnes en situation précaire, pour lesquelles, d'ailleurs, le bénéfice formatif serait souvent décisif ? Forte de son expérience auprès des personnes en difficulté, l'association Voisins & Citoyens en Méditerranée VCM) souligne la complexification du quotidien découlant de la précarisation des conditions de vie et son impact sur la mise en place de projets. La gestion du quotidien relève d'un équilibre fragile, assis sur de constants arbitrages, menés au jour le jour. Cette charge mentale n'est pas propice à une projection de soi dans le futur, *a fortiori* s'il s'agit d'ajouter à nouveau de la complexité, et sans bénéfice financier immédiat. Ainsi, les projets de formations sont peu

[17] Cette contribution est réalisée à partir d'un entretien avec l'association Voisins & Citoyens en Méditerranée, qui anime un réseau d'initiatives de solidarité et d'entraide qui luttent contre la pauvreté et la précarité dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon.

spontanément évoqués. Ensuite, le risque est grand d'opérer des choix périlleux pour parvenir à réaliser le projet (rouler sans assurance mais « en faisant attention » par exemple), ce qui aggrave encore la vulnérabilité des situations personnelles.

Il est avéré que l'isolement démultiplie les difficultés. C'est dans la mise en place de formes collectives d'entraides que des solutions peuvent émerger. Encore faut-il, comme le souligne l'association VCM, qu'elles se développent dans le droit commun et qu'elles prennent en compte les contraintes réglementaires qui les encadrent, d'où l'importance d'un accompagnement qualifié pour leur mise en œuvre.

VCM pointe aussi un autre bénéfice apporté par ces réseaux d'entraide : l'implication forte de certaines personnes au sein de ces collectifs, la prise de nouvelles responsabilités leur permettant de développer des compétences qui peuvent trouver une reconnaissance sociale à travers notamment la validation des acquis de l'expérience. Il s'agit d'une autre modalité d'accès à la certification pour ceux qui n'ont pas pu, jusque-là, emprunter le chemin de la formation.

Ces initiatives de solidarité recréent un lien social essentiel tout en améliorant les conditions de vie quotidiennes des personnes en situation de précarité. Elles sont diverses, et portent sur l'habitat, l'alimentation (épiceries solidaires, coopératives, jardins collectifs), l'habillement (confection, friperies), la mobilité (garages associatifs, transports collectifs en minibus, locations de voiture), l'accès à la culture et aux soins. Elles mêlent activité marchande et bénévolat.

- Certaines vont rendre possible un projet nécessitant l'utilisation et l'entretien d'un véhicule. Grâce aux garages solidaires, il est possible de réparer sa voiture à moindre frais en louant les équipements ou le matériel coûteux, de s'entraider avec l'appui d'un professionnel ou de se s'initier à l'entretien assurant la sécurité de base de son véhicule.
- D'autres vont permettre de se nourrir à moindre frais, en évitant les solutions d'assistance alimentaires. Les points de vente solidaires et coopératifs, qui regroupent producteurs, consommateurs et institutions, proposent des produits agricoles à prix équitables pour les adhérents. Ouverts à tous, l'existence de deux tarifications favorise une mixité sociale.
- D'autres encore, en réflexion, devraient faciliter le financement de soins. L'adhésion à une mutuelle complémentaire de santé redeviendrait envisageable grâce à des contrats collectifs négociés et portés par des associations.

• Démarche de participation des usagers de la formation : l'expérimentation de Moderniser sans exclure

Dans le cadre du SPRFPA, la Région souhaite promouvoir un droit individuel à une qualification professionnelle permettant aux personnes de se former tout au long de leur vie. Dans cette optique, il est primordial que les personnes en formation puissent jouer un rôle actif et ainsi, contribuer à améliorer les dispositifs de formation et d'apprentissage qui leur sont destinés.

Une ambition à partager dans un contexte difficile

Pour expérimenter et mettre en place concrètement les conditions d'une citoyenneté plus active et plus participative, la Région a retenu la proposition de Moderniser sans exclure (MSE) de mettre en place une démarche qui se donne pour objectif d'organiser une expression et une prise en compte des personnes en formation par le biais de leurs délégués. Ce projet, en cours depuis 2006, doit composer avec des freins multiples : matériels, organisationnels, psychologiques, une présence des stagiaires limitée dans le temps, des programmes de formation denses, des réticences à être candidat lors des élections de délégués, des personnes, qui n'osent pas s'exprimer et/ou, qui ne croient pas que les choses peuvent changer…, autant d'obstacles qui ont motivé l'intitulé de leur recherche/action : « Mission (Im)possible ? ».

La démarche, articulée avec les réunions de Cotefe, s'inscrit dans une quadruple perspective :

- pédagogique, car elle contribue à développer des compétences et connaissances transversales (capacité d'expression, d'écoute, de confiance en soi …) ;
- démocratique, car elle crée du lien et des espaces de rencontre entre des citoyens et les responsables politiques et elle fournit aux délégués l'occasion de se frotter au difficile exercice de représenter des pairs… ;

- sociale, avec l'idée que l'expression des apprenants et une analyse partagée des situations puissent contribuer à travailler sur les conditions de vie des personnes en formation ;
- organisationnelle, avec l'ambition de s'appuyer sur cette « expertise d'usage » pour amélioration de la qualité des services rendus sur les territoires.

Des réalisations à ce jour

Depuis 2006, une centaine d'organismes de formation, CFA, missions locales, volontaires sur plusieurs territoires se sont engagés dans le processus. À ce jour, cette intervention a contribué à :

- élaborer des guides méthodologiques pour les délégués et les formateurs ;
- réaliser des films de sensibilisation avec les délégués de stagiaires et d'apprentis ;
- clarifier et renforcer le rôle du délégué ;
- favoriser un partage et des échanges d'expériences entre organismes ;
- concevoir et tester un support de transmission et de capitalisation au niveau régional ;
- recueillir des critiques et propositions concrètes à l'aide d'une base de données extranet ;
- et enfin, mettre en place des rencontres entre tous les acteurs, permettant d'analyser, de proposer et de suivre les améliorations...

Premiers résultats issus de la base de données de l'Extranet

Dans le cadre de l'expérimentation de participation des usagers, un site extranet et une base de données ont été développés. Cette base de données permet de recueillir et de partager les préoccupations, critiques et propositions des personnes en formation dans le cadre du SPRFPA. Cette expression, issue de la parole des délégués de stagiaires et d'apprentis, se présente sous forme de fiches.

La répartition entre les deux principales préoccupations est majoritaire avec 55 % des fiches qui traitent des conditions de vie, de déplacement, etc. Elles sont suivies des questions de pédagogie, d'alternance et de parcours, représentant 40 % des expressions. Cette volumétrie est évidemment très variable selon les territoires, avec par exemple les questions liées aux transports, qui prennent une place beaucoup plus importante sur Brignoles que sur Marseille.

Qui peut agir sur le problème ?

	Cumul 2010	%
Organisme	62	37
Régional	56	33
Territoire	23	14
Stagiaire	20	12
Autres	6	4
Entreprise	2	1
Total général	**169**	**100**

Source : extranet MSE.

On trouve par ordre d'importance d'abord les organismes (37 %) et le niveau régional (33 %) qui totalisent à eux seuls 70 % des fiches. Les autres acteurs du territoire (missions locales…) et stagiaires avec respectivement 14 % et 12 % restent stables. Il est à noter que dans la perception des apprenants, les entreprises n'ont qu'une très faible responsabilité.

Attention, il convient d'être prudent dans l'interprétation des chiffres ci-dessus qui n'ont qu'un caractère indicatif. En effet, pour des considérations pédagogiques dans l'analyse des situations et l'élaboration de la fiche, nous invitons les formés à essayer d'identifier l'interlocuteur, susceptible d'agir sur le problème. Sur certaines questions, la pertinence de la réponse dépend donc du niveau d'information et de connaissance des personnes. Celles-ci ne sont pas toujours précisément au fait des responsabilités de chacun, même si cette connaissance s'affine avec les formateurs et les partenaires dans le processus de recherche de solutions. De ce fait, le travail qui suit la production de la fiche

constitue déjà une avancée dans la connaissance des compétences dévolues aux différents acteurs des territoires, et contribue ainsi au développement de l'axe développement de la citoyenneté, souhaité par la Région.

Par ailleurs, il s'agit après débat, de cocher une case, ce qui oblige à choisir un seul niveau (sous entendu le principal), alors que dans la « vraie vie », la résolution se base souvent sur une responsabilité partagée.

Modalités d'élaboration des fiches

	Cumul 2010 (jusqu'à janvier 2011)	%
Collectif	139	82
Individuel	30	18
Total général	**169**	**100**

Source : extranet MSE.

82 % des fiches restent le fruit de démarches d'élaboration par et avec des groupes de stagiaires. Cela semble valider notre préoccupation de faire du support extranet un outil d'expression collective.

Qui est à l'origine des fiches ?

	Cumul 2010	%
Délégué	88	52
Stagiaire	78	46
Formateur/conseiller	2	1
MSE-Sud	1	1
Total général	**169**	**100**

Source : extranet MSE.

Au-delà des modalités d'élaboration évoquées plus haut, le tableau ci-dessus constitue un deuxième motif de satisfaction. En effet, 98 % des fiches comportent les perceptions et propositions des apprenants et de leurs représentants, qui constituent la cible prioritaire de la démarche.

Ventilation des fiches par type de formation

Par type de formation	Cumul 2010	%
ETAPS	84	50
Pré-qualification	39	23
Qualification	26	15
Apprentissage	19	11
Sanitaire et social	1	1
Total général	**169**	**100**

Source : extranet MSE.

Observations

On peut noter une prédominance des organismes intervenant en amont des parcours qualifiants avec plus de 70 % des fiches. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce différentiel ETAPS-ETAQ : la difficulté exprimée par les organismes porteurs des ETAQ de mobiliser le temps nécessaire (importance du programme/diplôme) pour s'engager dans la démarche d'une part ; des objectifs pédagogiques propres au dispositif ETAPS permettant d'établir facilement des passerelles entre les contenus pédagogiques et les démarches participatives et permettant ainsi l'implication tant des formateurs que des délégués dans l'action d'autre part.

Pour en savoir plus :

- *L'extranet dédié au projet http://mi.msesud.fr.*

• Initiatives dans le champ du logement : l'exemple de la Région Aquitaine[18]

➤ Loger chez des particuliers : une colocation d'un nouveau genre

La Région Aquitaine met en place depuis la rentrée 2010, avec l'aide du Sires (organisme de gestion locative sociale), un programme d'expérimentation pour favoriser l'hébergement à la semaine ou au mois chez des particuliers pour les jeunes en formation, les jeunes actifs ou en insertion professionnelle. En contrepartie, l'hébergé verse un loyer bien en dessous des prix du marché à son logeur, permettant à celui-ci de bénéficier d'un complément de revenus tiré de cette location.

➤ Clé Aquitaine : un logement clé en main

Cette initiative permet aux jeunes étudiants ou en formation professionnelle de présenter une caution locative aux futurs propriétaires, et de financer le dépôt de garantie demandé à la signature du bail grâce à deux aides cumulables.

Depuis le démarrage de Clé Aquitaine, 1 400 jeunes ont bénéficié de ces garanties financées sur fonds abondé à parité par le Conseil régional et la Caisse des dépôts.

➤ Logement intergénérationnel : un pont entre deux âges

L'association paloise a mis en place un projet de cohabitation entre jeunes adultes et personnes âgées. Ce nouveau dispositif « Entre deux âges » permet de rompre l'isolement et la solitude des seniors, tout en leur donnant la possibilité de rester à domicile. Les jeunes bénéficiaires sont seulement tenus d'être présents le soir et la nuit au domicile et, si possible, de partager un repas. Il ne leur est demandé aucun loyer, sauf une participation aux charges si cela s'avère nécessaire. L'association suit les binômes tous les mois et sert de médiatrice tout au long de la cohabitation.

• Initiatives et expérimentations dans le champ de la santé

➤ Santé des jeunes en formation et insertion professionnelle[19]

L'objectif essentiel du réseau des missions locales est de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Le réseau a bien identifié le rôle déterminant que joue la santé dans ce cadre. De nombreuses initiatives sont prises, tant au niveau régional, pour améliorer la connaissance de la situation des jeunes, qu'au niveau local, pour contribuer à mettre en place des réponses appropriées aux besoins exprimés.

[18] Extrait du site du Conseil régional d'Aquitaine : http://aquitaine.fr/
[19] Voir annexe 1.

Pour cela, une animation territoriale au niveau de dix Cotefe est menée avec les partenaires, de façon à faciliter l'expression de ces besoins et à assurer une orientation fiable et un suivi aux niveaux sanitaire et juridique.

➤ Promotion de la santé pour les jeunes en difficulté dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le comité départemental d'éducation pour la santé des Alpes-de-Haute-Provence (CODES 04) mène une action auprès du Centre technique d'appui et de formation des centres d'examens de santé (CETAF), financée par des collectivités, la Fondation de France et l'État sur les crédits de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (Mildt). Cette action s'adresse aux jeunes sortis du système scolaire, qu'ils se trouvent en formation, en insertion ou en foyer, dans le but de les rendre acteurs de leur santé. Chaque année, près de 250 jeunes bénéficient de cette action dans les Alpes-de-Haute-Provence grâce à un partenariat avec la mission locale et les organismes de formation. Chaque groupe bénéficie de quatre séances interactives sur les représentations de la santé et des thèmes de santé choisis par les jeunes eux-mêmes : addictions, sexualité, alimentation, VIH-sida, sommeil, stress.

➤ Le pôle d'intervention sexualité-sida au sein des CFA s'est ouvert aux lycéens

Depuis presque dix ans, le Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS) développe un pôle d'intervention et de prévention pour les centres de formation des apprentis (CFA). Cette action est financée par la Région. Depuis deux ans, ce pôle est ouvert aux lycées et s'est élargi aux problématiques liée à la sexualité. En 2008, il est intervenu auprès de 9 000 jeunes de la région, dont 3 500 en CFA.

➤ Rapprocher le monde de la prévention du monde de l'insertion

Le dispositif « Interface prévention santé insertion » (IPSI), soutenu par le Conseil régional PACA et porté par la Mutualité française, est l'une des actions menées par le Cotefe de Toulon. Il vise les personnes en insertion professionnelle et sociale. Il a pour objet de rapprocher le monde de la prévention du monde de l'insertion, en professionnalisant les acteurs par la formation de référents santé. Il favorise l'adoption de comportements favorables à la santé afin d'optimiser, à long terme, les parcours d'insertion. En 2010, 27 structures d'insertion ont été concernées par cette démarche.

➤ Des visites médicales pour les jeunes salonais, stagiaires du PRF

L'espace « santé jeunes » de Salon-de-Provence organise avec la mission locale des visites médicales pour les jeunes stagiaires du programme régional de formation (PRF).

Il s'agit notamment de vérifier que l'état de santé du jeune lui permet de suivre son cursus de formation et de réaliser les périodes de stages en entreprises. Cela se matérialise par la délivrance de certificats d'aptitude. Une articulation étroite entre la mission locale, l'espace « santé jeunes » et les organismes de formation, permet d'organiser la programmation et le suivi de ces visites.

Au-delà de la formalité administrative, cette démarche constitue un « rendez-vous santé » durant lequel le jeune bénéficie d'une écoute dans un lieu réunissant des professionnels du secteur psychologique, éducatif, social et médical. L'espace « santé jeunes » formule des propositions de prise en charge du jeune en fonction de problématiques diagnostiquées et l'accompagne dans son « parcours de soins ». Cela est d'autant plus important que pour certains jeunes, les démarches santé (vaccination, examen radiographique, rencontre avec un psychiatre, un psychologue…) demeurent intimidantes. Les problèmes rencontrés par les jeunes sont parfois graves et il n'est pas rare de mettre à jour des situations dont ils n'ont même pas conscience.

Pour en savoir plus :

- *Colloque régional du CRES, « Insertion des jeunes et santé : quelles relations de causalité ? », 12 mars 2009.*

3. Conditions de vie et formation : quels besoins des publics en PACA ?

Cette partie propose une entrée par thème. La question de la rémunération met en exergue la diversité des ressources financières et des modalités de défraiement, elle soulève par conséquent la question de l'opacité du système pour les usagers. Le CPRDFP apparaît comme l'opportunité d'interroger les tentatives d'harmonisation et de clarification en cours.

Les thèmes du logement, des transports, de la santé, de la culture, etc. sont traités à partir de l'expertise développée en région. Selon l'information disponible, l'éclairage porte sur des publics spécifiques, mais toujours dans l'idée de transposer et d'adapter les enjeux et les réponses vers d'autres publics.

3.1 Une rémunération dépendante du statut de la personne

• Une diversité de niveaux de rémunération génératrice de complexité pour les opérateurs

Différents statuts se côtoient parmi les usagers des dispositifs publics de formation professionnelle : demandeurs d'emploi indemnisés par le régime d'assurance chômage, demandeurs d'emploi indemnisés au titre de la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE), stagiaire de la formation professionnelle en stages agréés par la Région ou par l'État, bénéficiaires du RSA en formation dans le cadre d'un parcours d'insertion, salariés en cours de reclassement ou de transition professionnelle, etc. De ces situations juridiques dépendent l'activation de rémunérations, principalement via Pôle emploi ou l'Agence de service et de paiement (ASP, ex-Cnasea). C'est en effet à cet opérateur public que la plupart des collectivités territoriales et l'État ont confié la gestion administrative et financière et la mise en œuvre des aides publiques de formation.

D'autres paramètres peuvent se cumuler au statut et déterminer plusieurs niveaux de rémunération : activités professionnelles antérieures, âge, situation familiale du stagiaire, durée de la formation… Les stagiaires rémunérés peuvent prétendre en outre aux remboursements de frais annexes associés à la formation (déplacement, hébergement, restauration) ainsi qu'à une protection en cas de maladie ou d'accidents du travail… À ces différentes situations juridiques et sociales correspondent ainsi une grande diversité de ressources financières et de modalités de défraiement.

De cet empilement de cas naît une absence de lisibilité pour les usagers de la formation qui conduit à une incompréhension, voire à un sentiment d'inégalité, comme en témoignaient les participants à la table-ronde organisée à Toulon en 2009[20]. Il induit également pour les acteurs, comme pour les financeurs de formation, des lourdeurs administratives tant dans le traitement (gestion par les organismes de formation des dossiers de demande de rémunération, contrôle et validation des pièces justificatives fournies par le stagiaire), que dans le financement des rémunérations (pilotage des crédits et maîtrise budgétaire).

• Des tentatives de simplification qui peinent à aboutir

Conscient de ces difficultés, l'État comme certaines Régions ont cherché à mieux appréhender ce système. Ainsi, en 2007, le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement a demandé, dans le cadre de la modernisation de l'État, un rapport d'audit conjoint de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et de l'IGF (Inspection générale des finances) sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle[21]. Ses objectifs étaient

[20] Source : Table ronde « Améliorer les conditions de vie des usagers », Toulon, 6 avril 2009. Quatre aspects avaient été plus particulièrement abordés : la précarité financière des jeunes ; le sentiment d'inégalité et d'injustice sociale ressenti par les publics en formation ; les efforts de pédagogie à déployer auprès des stagiaires pour leur expliquer les différences de prise en charge ; l'enjeu de diffusion interinstitutionnelle d'informations sur les changements inhérents aux rémunérations.

[21] Source : http://www.audits.performance-publique.gouv.fr ; rubrique : audits de modernisation.

notamment « d'identifier les différents barèmes de rémunération, d'interroger leur lisibilité pour les stagiaires […] leur cohérence, et d'examiner les conditions et la faisabilité d'un rapprochement des divers barèmes ; […] de simplifier les procédures de traitement des demandes de rémunération ». Cet audit devait conduire à terme à :

- « une simplification des textes et barèmes de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ;
- un meilleur pilotage des crédits ;
- l'amélioration de la circulation des informations entre les opérateurs et les financeurs par la création de tableaux de bord adéquats. »

Les Régions Centre, Rhône-Alpes et Alsace ont également commandé, en 2005-2006, une analyse auprès du cabinet Circé sur les conditions de rémunération et de défraiement des bénéficiaires de formation, avec le soutien de l'ARF. Cette étude avait entre autres comme objectif de permettre à la Région de mieux identifier les mécanismes juridiques et techniques relatifs à ces questions, de gérer la diversité de situations juridiques, dans l'intérêt des bénéficiaires et dans le but d'une plus grande cohérence financière. Cette étude avait également pour but de définir de nouvelles règles en la matière à proposer aux pouvoirs publics.

Malheureusement, les conclusions de ces rapports n'ont pas ou peu été suivies d'effets ni même encore, à notre connaissance, été rendues publiques.

• Quelles rémunérations en 2011 pour les demandeurs d'emploi pendant la formation ?

Dans cette partie nous nous intéressons principalement aux bénéficiaires des dispositifs publics de formation, à savoir les demandeurs d'emploi.

Deux régimes de rémunération coexistent pour ces usagers. Ils sont exclusifs l'un de l'autre.

- Le régime conventionnel prend en charge les demandeurs d'emploi qui justifient de période d'affiliation suffisante, et donc d'allocations de chômage. Celles-ci sont versées par Pôle emploi dans le cadre de l'assurance chômage ou par l'employeur public, lorsqu'il ne cotise pas à ce régime.
- Le régime public prend en charge les personnes qui n'ont pas d'allocations de chômage. C'est dans ce régime que s'inscrit par exemple la rémunération versée par la Région PACA, dans les conditions prévues par la Partie VI « La formation professionnelle tout au long de la vie », Livre III « La formation professionnelle continue », Titre IV « Stagiaire de la formation professionnelle » du Code du travail.

Les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé peuvent opter pour l'un ou l'autre régime.

➤ Pôle emploi : un système de rémunération en évolution[22]

■ La rémunération des demandeurs d'emploi indemnisés

Dans le cadre du régime conventionnel, les stagiaires de formation, bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), continuent de percevoir cette allocation, dès lors qu'ils suivent une action de formation prescrite par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Depuis 2001, ce principe a été reconduit dans les conventions d'assurance chômage successives. Cette allocation, dénommée « Aide au retour à l'emploi-formation » (AREF), est versée dans la limite de la durée des droits ouverts au titre de l'ARE. Son montant varie entre autres selon les salaires perçus antérieurement et les modes d'activités exercés (temps plein ou partiel, chômage saisonnier). Son montant minimum journalier est fixé à 20 euros (au 01.07.2010). Le montant plancher de l'ARE est quant à lui de 27 euros.

À l'expiration des droits à l'allocation d'assurance chômage (AREF) et jusqu'au terme de la formation, une autre allocation prenait le relais jusqu'à fin 2010. D'un montant égal à celui de l'AREF, elle garantissait ainsi la continuité des revenus du demandeur d'emploi indemnisé pendant toute la durée de sa formation.

[22] Sources : Projet de loi de finances 2011, Annexe « Formation professionnelle » ; Pôle emploi, « Les mesures pour l'emploi », juillet 2010.

- De 2001 à 2009, il s'agissait de l'allocation de fin de formation (AFF). L'AFF a été supprimée en 2009 en vue de simplifier les modalités de prise en charge de l'indemnisation des formations des demandeurs d'emploi, qui, pour une même formation, connaissaient deux financeurs de leur rémunération (l'Assurance chômage puis l'État).
- En 2009, le gouvernement l'a remplacée, à titre transitoire, par l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFDEF). Cette allocation répondait aux mêmes conditions d'octroi que l'AFF. La formation visée devait ainsi répondre à deux conditions cumulatives : viser l'acquisition d'une qualification reconnue et permettre l'accès à un emploi pour lequel des difficultés de recrutement étaient identifiées. Elle était attribuée et versée par Pôle emploi. Elle était financée à parité par l'État et par le Fonds unique de péréquation (FUP). Reconduite en 2010, elle demeurait cofinancée par l'État et les partenaires sociaux, à travers le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP, ex-FUP). Cette allocation a été supprimée fin 2010.

■ La rémunération des demandeurs d'emploi non-indemnisés

Le concours de Pôle emploi à la rémunération des demandeurs d'emploi non indemnisés en formation s'effectue dans le cadre de la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE). La RFPE existe depuis 2009[23]. Elle vise à assurer un revenu aux demandeurs d'emploi qui ne peuvent pas ou plus bénéficier des allocations d'assurance chômage au jour de leur entrée en formation. Le demandeur d'emploi inscrit doit suivre une action de formation validée dans le cadre du PPAE et financée par Pôle emploi (action de formation préalable au recrutement ou action de formation conventionnée).

Cette rémunération est calculée sur le fondement du décret précisant la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle[24]. Lorsque la formation dure plus d'un an, le montant de la rémunération varie en fonction du passé professionnel de l'intéressé. Il est également déterminé en fonction du salaire antérieur lorsque les stagiaires ont la qualité de travailleur handicapé et satisfont à des conditions de durée d'activité salariée définies par ce même décret.

Le stagiaire peut également bénéficier de l'aide aux frais de déplacement, de repas et d'hébergement via l'Aide aux frais associés à la formation (AFAF) de Pôle emploi.

Le système de rémunération de la RFPE pourrait se substituer en 2011 à l'AFDEF, selon le résultat des actuelles négociations sur l'architecture du futur dispositif d'indemnisation des chômeurs en formation. Ceci modifierait profondément les modalités et niveaux de prise en charge des demandeurs d'emploi poursuivant une formation après expiration de leurs droits à l'ARE.

■ Formations financées par la Région ou l'État : un barème de rémunération national inchangé depuis 2003[25]

Le concours de l'État et du Conseil régional[26] à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle correspond au régime public de stage. Pour en bénéficier, la formation doit être agréée par l'État ou par la Région et comporter une durée minimum de 40 heures.

Le RPS est exclusif du régime conventionnel et concerne donc les demandeurs d'emploi non indemnisés et les bénéficiaires du régime de solidarité. La couverture sociale est attachée à l'agrément. Le code du travail prévoit également la prise en charge des cotisations de sécurité sociale pour les stagiaires non rémunérés. Par ailleurs, il est prévu une prise en charge des frais annexes (transport, hébergement, etc.).

Les montants des rémunérations sont forfaitaires, sauf pour les personnes handicapées justifiant d'une activité salariée suffisante. Pour celles-ci, ils résultent d'un calcul basé sur les salaires antérieurs. Ils sont fixés par le même décret que celui régissant la RFPE. Ainsi, pour une même formation à temps plein, la rémunération du bénéficiaire peut aller de 130 euros (pour les primo-demandeurs d'emploi de moins de 18 ans) à 1 933 euros (pour les personnes handicapées justifiant d'au moins six mois d'activité salariée) soit un montant 15 fois plus élevé. Or, ces barèmes

[23] En 2011, Pôle emploi PACA a consacré près de 2,6 millions d'euros à la RFPE. Source : Pôle emploi, « Enveloppes budgétaires pour la formation des demandeurs d'emploi », mars 2011.
[24] Décret n° 88-368 modifié par le décret n° 2002-1551 du 23 décembre 2002, *cf.* annexe 2.
[25] Sources : Projet de loi de finances 2011, Annexe « Formation professionnelle » ; Conseil régional PACA, « Bilan des actions de la Région PACA dans le cadre du PRDF 2002-2010 ».
[26] En 2009, la Région PACA a consacré 37 millions d'euros à la rémunération des stagiaires. Source : Agence de service et de paiement, « Dispositifs régionaux d'orientation et de formation professionnelle, Conseil régional PACA : données statistiques », 2009.

ne tiennent pas compte des ressources financières de la personne et leur dernière revalorisation date du 1er janvier 2003. En revanche, ils sont identiques quel que soit le territoire concerné (respect du principe d'égalité nationale).

Parallèlement aux rémunérations versées aux stagiaires titulaires du contrat d'accès à la qualification dans le cadre du service public régional de formation permanente et d'apprentissage (SPRFPA), la Région garantit également aux formés des filières sanitaires et sociales des conditions minimum pour suivre leur formation[27]. Ces aides individuelles sont attribuées sous forme :

- de bourse régionale d'étude pour les élèves et étudiants en continuité de parcours scolaire et d'indemnité régionale d'étude pour les bénéficiaires des minimas sociaux, les demandeurs d'emplois indemnisés ou non ainsi que les salariés à temps partiel. Calculés selon les mêmes règles et plafonds de ressources, les montants de ces deux aides sont identiques. Ils se divisent en cinq échelons allant de 1 389 (échelon 1) à 3 753 euros (échelon 5) pour une année de formation ;
- de rémunération de stagiaire de la formation professionnelle pour les jeunes et adultes demandeurs d'emploi inscrits dans les formations d'aide soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, dans la limite des places financées par la Région.

3.2 Logement et hébergement : des besoins différenciés

Les conditions de vie, et plus particulièrement les conditions d'hébergement, ne sont pas sans incidence sur la réussite des stagiaires de la formation professionnelle continue. Il est certain d'une part, que la proximité géographique ou la qualité des équipements peuvent favoriser le repos nécessaire au suivi des stages. D'autre part, plusieurs travaux sur les conditions de vie des jeunes auxquels il est fait référence ci-dessous mettent en évidence qu'en fonction des opportunités associées au lieu d'hébergement (services, activités de loisirs, etc.), le départ du domicile familial peut-être vécu plus ou moins facilement.

• Les jeunes et l'accès au logement

➤ Des situations plus précaires, et des besoins de renforcement de l'offre d'hébergement

Si la formule locative, même insuffisante, reste très majoritaire, une étude de la Dreal fait ressortir la part non négligeable de jeunes qui vivent dans des situations de précarité : ils sont 70 000, donc plus de 8 %, à être soit hébergés chez des tiers, soit à résider dans une habitation mobile, soit à n'avoir aucun logement. La Dreal n'avance pas de données concernant ces derniers, mais une enquête nationale du Credoc auprès des organismes sociaux considère que l'accompagnement de ces « jeunes en rupture » est une priorité de l'action sociale. Cette enquête pointe le cumul de leurs difficultés : grande pauvreté, fréquence des problématiques liées à l'alcool ou la drogue, etc.

L'inscription en structure d'hébergement pourrait être une solution transitoire entre ces situations de précarité et l'accès au locatif. Mais elle reste très minoritaire : elle concerne 24 000 jeunes, soit 3 % de l'ensemble des 15-29 ans.

Précarité de logement chez les jeunes : une situation plus fréquente en PACA

En 2007, 7 % des jeunes primo-accueillis dans les missions locales de la région déclaraient vivre dans des situations de grande précarité – sans hébergement, en hébergement nomade ou autre – pour 2 % des jeunes en France. En 2008, on note cependant une baisse dans la région (– 3 points). Toutefois les disparités infrarégionales restent préoccupantes : dans les Alpes-Maritimes, la part des jeunes se déclarant sans hébergement a augmenté, passant de 10 % des primo-accueillis en 2007 à 12 % en 2008. Les raisons sont multiples : peu de logements sociaux, loyers élevés combinés à des ressources insuffisantes, manque de confiance des propriétaires pour des situations non stabilisées… Même si ces situations ne sont pas l'exclusivité de ce département, elles y sont plus aiguës.

Source : ORM, « Missions locales et crise en PACA : 2008, année de transition ? », Mémo, n° 49, juin 2010.

[27] En 2010, la Région PACA a octroyé 14 millions d'euros pour les aides régionales d'études sanitaires et sociales. Source : Conseil régional PACA « Formations initiales du travail social et des professions paramédicales et de sages-femmes : les aides individuelles régionales », mars 2011.

Un état des lieux de l'offre régionale de places en structures d'hébergement fait ressortir la part dominante des places proposées par le Crous[28] (environ 12 250, soit plus de la moitié de l'offre régionale). Viennent ensuite les résidences sociales (environ 11 700 places), puis les places en foyers de jeunes travailleurs (environ 2 300 places).

Plusieurs experts évoquent la part réduite des jeunes dans ces deux derniers types de structures. Concernant les foyers de jeunes travailleurs, l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj) fait ressortir le recul sensible du nombre de jeunes accueillis depuis plusieurs années, s'expliquant « en grande partie par la baisse du volume du parc de logements FJT ».

➤ Sécurisation des parcours résidentiels

Parallèlement aux besoins quantitatifs (places d'hébergement), une enquête auprès des structures régionales d'hébergement évoque l'importance des moyens qualitatifs à développer : accès au logement durable des publics hébergés les plus en difficulté, notamment des jeunes. L'enquête insiste en particulier sur deux facteurs de réussite : la qualité de l'accompagnement non seulement pendant le séjour, mais aussi après ; l'impact de la durée de séjour sur les chances d'accès à un logement (au-delà d'un an en centre, près des 2/3 des personnes en auraient trouvé un).

Il apparaît donc que résoudre les difficultés de logement revient à se situer dans une approche de « sécurisation du parcours résidentiel », correspondant à différentes étapes et leviers. Cette approche ne concerne pas que les jeunes. Il s'agit, suivant les publics, de trouver des réponses adaptées en matière d'accès à l'hébergement : en mobilisant des formules variées qu'il convient de recenser (centres d'hébergement traditionnels évoqués plus haut, résidences hôtelières à vocation sociale, hébergement chez l'habitant, etc.) ; en veillant à faire émerger la demande des intéressés (compte tenu des difficultés d'accès au logement, beaucoup de jeunes ne s'autorisent pas à exprimer leurs besoins) ; en apportant des aides financières complémentaires.

Pour en savoir plus :

- *Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), « L'habitat des jeunes en PACA », juin 2010.*
- *Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), « Une enquête auprès des organismes sociaux. Les jeunes, les personnes âgées et les difficultés de logement : trois priorités pour l'action sociale », Consommation et modes de vie, n° 230, juin 2010.*
- *Table ronde santé logement du colloque du DROS « Parcours des jeunes en PACA », Marseille, 15 juin 2010.*
- *Union nationale pour l'habitat des jeunes, « L'Unhaj en quelques chiffres – Données 2009 ».*

• Diversité des situations et problématiques d'hébergement par publics

➤ L'hébergement des apprentis, une priorité publique

L'hébergement des apprentis correspond à une problématique complexe. Le système d'alternance fait que la personne en contrat d'apprentissage est amenée à naviguer entre deux, voire trois « ports d'attache » (organisme de formation, entreprise, voire domicile familial), parfois éloignés les uns des autres, ce qui peut bien sûr générer des difficultés de logement. De plus, les apprentis doivent trouver à se loger sur des durées courtes, et répétées dans le temps. Si des solutions adaptées en matière d'hébergement ne sont pas mises en place, il peut arriver qu'ils soient contraints de payer un double loyer.

9 % des apprentis de PACA[29] sont hébergés en structure. La Région leur alloue, sur justificatif, une indemnité d'hébergement qui ne concerne pas uniquement les apprentis logés en CFA (foyer de jeunes travailleurs ou autres types d'hébergement). Sur les 70 CFA de la région, 28 disposent d'un internat ou ont établi des partenariats avec d'autres structures d'accueil. La carte régionale d'hébergement des apprentis met en évidence qu'une grande majorité de ces CFA se trouve dans les Bouches-du-Rhône (17 sur 28) et que, suivant les établissements et les territoires, les capacités d'accueil sont très diverses : les CFA ayant une structure d'hébergement disposent de 21 à 600 lits.

[28] Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
[29] Source : Conseil régional – État des lieux du dispositif Transport, Hébergement et Restauration des apprentis au 31 décembre 2009.

Dans ce contexte, un rapport de l'IGAS[30] a été publié pour accompagner la recherche de solutions d'hébergement en direction des publics en alternance. En mars 2010, les ateliers de l'apprentissage et de l'alternance, lancés par le secrétariat d'État à l'Emploi, ont fait remonter plusieurs pistes d'action. Sont notamment préconisés : la réalisation d'un diagnostic sur les territoires centré sur les besoins de logement des publics en contrat d'alternance ; l'orientation d'une partie des « fonds d'actions logement » en direction de ces publics ; la création d'un « chèque mobilité logement » ; et plus généralement, le développement de formes d'hébergement peu onéreuses (utilisation des locaux de l'AFPA par exemple).

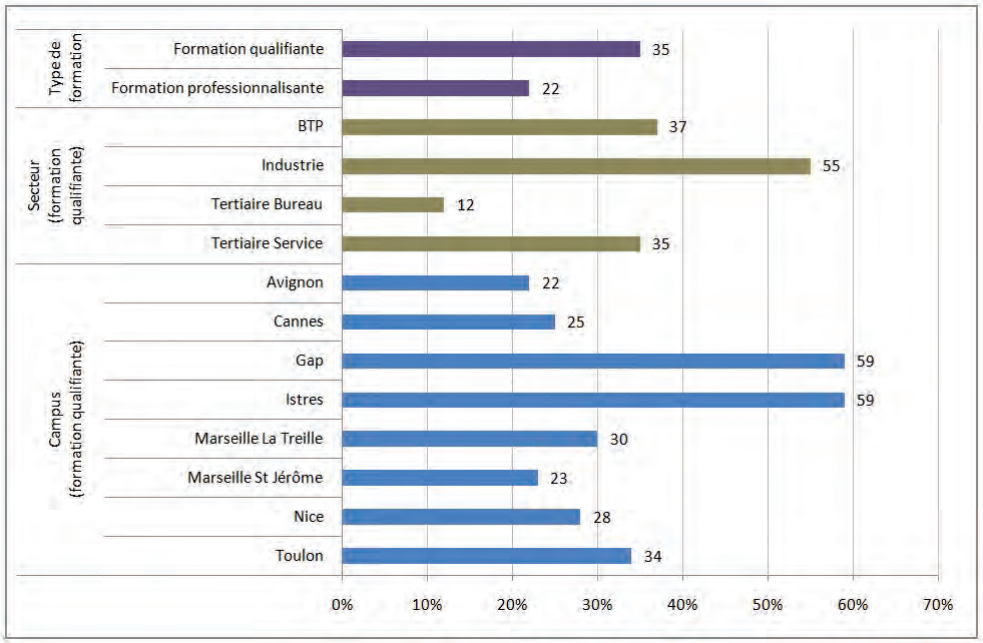
➤ L'hébergement des stagiaires de la formation professionnelle continue

■ L'AFPA, un rôle de premier plan

L'AFPA se différencie de la majorité des organismes de formation en proposant un service d'hébergement. Les stagiaires peuvent en bénéficier en priorité si leur domicile se situe à plus de 50 kilomètres du lieu de formation, ou s'ils font plus d'une heure de trajet pour y accéder. En région PACA, l'AFPA héberge plus d'1/3 de ses stagiaires en formation qualifiante et plus d'1/5 en stage professionnalisant.

Au niveau territorial, la situation d'accueil est contrastée. Les campus de Gap et d'Istres se distinguent par la proportion très importante de stagiaires hébergés, contrairement à ceux de Marseille Saint-Jérôme et d'Avignon. C'est dans les formations du secteur industriel que l'on trouve la plus forte proportion de personnes hébergées.

Part des stagiaires hébergés à l'AFPA (en %)



Source : Conseil régional PACA – Listing 2009 des bénéficiaires Conseil régional – Traitement ORM.

■ Mixer les publics : l'exemple de la fédération régionale des maisons familiales et rurales (MFR)

Le déficit d'offre de formation disponible au plus près du domicile est un problème récurrent, en particulier dans les zones rurales. Pour juguler cette difficulté, la Région PACA a signé une convention cadre avec le réseau Provence Languedoc des maisons familiales et rurales : 11 établissements sont engagés dans l'opération, répartis sur le territoire régional. La spécificité de cet accord est qu'il vaut, non seulement pour les bénéficiaires de formations des MFR, mais aussi pour tous les publics engagés dans un dispositif de la Région, en particulier les apprentis et les bénéficiaires des espaces territoriaux d'accès à la qualification (ETAQ). La convention leur garantit une possibilité d'internat au moins cinq jours par semaine.

[30] Source : Inspection générale des affaires sociales (IGAS), « Hébergement des jeunes en formation par alternance : comment investir dans des solutions adéquates ? », Conseil général de l'environnement et du développement durable, octobre 2010.

En dehors des organismes de formation, le besoin de places amène, sur certains territoires, à contacter d'autres types de structures ayant des capacités d'accueil : Crous, auberges de jeunesse, centres de vacances, etc.

➤ Vigilance sur les conditions d'hébergement des femmes

En matière de logement, il existe, comme dans d'autres domaines, des inégalités entre femmes et hommes. Lutter contre ces inégalités passe par le recueil de données d'observation sexuées (ainsi que le recommandent les politiques publiques pour l'égalité entre les hommes et les femmes), données qui semblent souvent lacunaires ou déficientes.

Premier enjeu crucial, la nécessité d'une réflexion (et d'actions concrètes) concernant la mixité dans l'hébergement des stagiaires. En effet, la capacité d'un centre de formation à offrir un hébergement aux femmes comme aux hommes demeure encore limitée, notamment dans les centres de formations industrielles pour les filles. Dans les internats, des efforts d'aménagement sont parfois développés pour l'accueil des filles. Ils sont d'autant plus nécessaires qu'il existe souvent des barrières familiales à laisser les jeunes filles, seules, dans des logements autonomes.

Pour ce qui est des foyers de jeunes travailleurs, ils sont très majoritairement occupés par des hommes (70 %). Des efforts sont nécessaires en matière de communication, avec l'idée que, comme souvent, un travail de fond est à faire au niveau des représentations mentales pour que les foyers de jeunes « travailleurs » soient associés aussi aux jeunes femmes.

Enfin, se préoccuper des conditions de logement des femmes nécessite de s'intéresser de près à la situation des ménages monoparentaux dont le responsable est très majoritairement une femme. Une publication récente de l'Insee[31] fait ressortir que ces mères seules connaissent des conditions de logement moins confortables (surface par personne plus réduite que pour la moyenne des ménages, changements de domicile plus fréquents, etc.). L'étude peut également amener à poser la question de l'impact du contexte de vie de ces femmes sur leur situation d'emploi et de formation (surreprésentation du chômage et de l'absence de diplôme par rapport à la moyenne des ménages).

➤ Lycéens : prédominance de la résidence chez les parents et hébergement en internat selon la condition sociale[32]

La grande majorité des lycéens réside au domicile de leurs parents, mais une part non négligeable fait l'expérience de la décohabitation, souvent par obligation mais parfois par choix. Selon O'Prey[33], 11 % des élèves en lycée général et technologique et 22 % en lycée professionnel ont été interne au moins une année au cours de leurs cursus secondaire. C'est donc en lycée professionnel que ce mode d'hébergement est le plus répandu. À cela on peut proposer deux pistes d'explication. La première considère qu'avec l'âge, les parents acceptent plus volontiers l'éloignement du foyer de leur enfant, qui peut lui aussi en faire la demande pour acquérir une forme d'indépendance vis-à-vis de sa famille. La seconde tient à ce que la poursuite d'études secondaires et supérieures nécessite parfois de quitter la commune de résidence où l'offre de formation est inexistante ou inadéquate aux projets de formation des jeunes. Ceci est d'ailleurs encore plus vrai en ce qui concerne les jeunes qui vivent en milieu rural et ceux qui souhaitent intégrer les lycées professionnels à spécialités rares.

On constate par ailleurs que les élèves ayant des difficultés scolaires sont plus souvent hébergés en internat. Cela est vrai pour les lycées généraux ou technologiques, mais l'effet semble inverse dans les lycées professionnels.

La fréquentation des internats dépend de la filière suivie (les élèves des lycées agricoles sont près de 70 % à avoir été internes au moins une fois), mais aussi de l'origine sociale des parents. En effet, quels que soient les établissements, les enfants d'agriculteurs, d'artisans ou de commerçants y sont surreprésentés.

[31] Source : Insee, « Plus d'un enfant sur cinq vit avec un seul parent », Sud Insee L'Essentiel, n° 116, février 2008.
[32] Source : Chevalier T., Landrier S., Nakhili, N,. « Du secondaire au supérieur : continuités et ruptures dans les conditions de vie des jeunes, un état des savoirs », La documentation française, Collection Panorama des savoirs, 2009.
[33] O'Prey S., « L'internat en cours d'études secondaires », Éducation et Formation, n° 65, 2003.

Le service public régional de restauration des lycéens : quelles orientations ?

En application de la loi du 13 août 2004 et des conventions de partenariat avec les EPLE et EPLEFPA[1], la Région définit les orientations en matière de restauration des lycéens, orientations mises en œuvre par les chefs d'établissement.
En PACA, le service public régional de restauration s'adresse à 180 000 lycéens dont 85 000 sont demi-pensionnaires. 11 millions de repas sont consommés chaque année. 143 établissements assurent la restauration en gestion directe. Les recettes de restauration représentent environ 38 millions d'euros versés par les usagers, dont environ 26 millions dépensés en achat de denrées alimentaires.

Lors d'une enquête menée par le Conseil régional des jeunes (CRJ), les 3 000 élèves interrogés ont fait part de leur satisfaction globale. Ils émettent toutefois des critiques concernant la qualité de l'accueil, la diversité des menus, la souplesse des horaires, la convivialité. Des marges de progrès importantes existent en matière de sécurité et d'équilibre alimentaire dans 1 lycée sur 4.

Dans le cadre du projet d'établissement, le « projet de service de restauration des lycéens » a vocation à établir un programme d'actions visant à améliorer la qualité des repas servis aux élèves, ainsi qu'à déterminer, le cas échéant, les moyens d'accompagnement sollicités pour sa mise en place.

À l'issue de la délibération du 8 février 2010, la Région a décidé, parmi ses orientations générales liées au service public régional de restauration des lycéens :

- d'étudier les conditions d'accès des familles en difficulté au service public de restauration scolaire et d'élaborer, en cas de besoin, des modalités d'intervention sociale en faveur de ces familles ;
- d'accompagner les EPLE et EPLEFPA dans leur projet de service de restauration, par la mise en place des équipements et aménagements de locaux adaptés, par le renforcement de la qualification et de la valorisation des métiers des agents affectés en cuisine, par le soutien aux actions éducatives ciblées sur la qualité de la restauration, ainsi que par un appui administratif et technique à la gestion de la restauration, et une assistance technique auprès des équipes de restauration dans les lycées.

Source : Conseil régional PACA, « Service public régional de restauration des lycéens : orientations générales », Délibération n° 10-6, 8 février 2010 et annexe « Projet – cadre du service de restauration des lycéens ».
[1] Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Quelques principes pour la mise en œuvre d'actions infrarégionales en matière de logement

Une dynamique de coopération interinstitutionnelle

En matière de logement et d'hébergement, il existe de nombreux documents de planification et de gestion qui mobilisent des institutions et des acteurs publics ou privés variés, à des échelles territoriales différentes. Par exemple, le législateur a confié aux communautés d'agglomération la réalisation de plans locaux pour l'habitat (PLH), et aux conseils généraux, le développement de plans départementaux d'aides au logement des personnes défavorisées (PDALPD) ainsi que la mise en œuvre d'un plan territorialisé relatif au logement des jeunes. La réalisation d'actions est également susceptible de faire appel à diverses sources de financements ou dispositifs (par exemple, le Fonds de solidarité pour le logement, géré par les conseils généraux, intervient en relais dans le cas d'impossibilités de paiement de charges). En conséquence, plusieurs études et rapports comme celui de la mission « Ouvrir la ville en PACA » sur l'hébergement et le logement des personnes en difficulté, mettent en avant la nécessité d'échanges interinstitutionnels, à différentes échelles, justifiés par l'existence d'un « chevauchement de territoires aux compétences spécifiques ». Dans ce contexte, le développement d'instances de pilotage et de coordination est régulièrement pointé.

Le besoin de diagnostics contextualisés

Les situations et problématiques d'hébergement varient non seulement en fonction des publics, mais correspondent également à des spécificités territoriales. Les documents publics définissant des grandes orientations en matière de logement et d'hébergement insistent sur le besoin de disposer régulièrement d'informations territorialisées, quantitatives et qualitatives. Par exemple, l'appel à projet du 9 septembre 2010 concernant l'hébergement des jeunes en formation par alternance souligne le fait que l'individualisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle est indissociable d'une connaissance fine de l'offre et des besoins locaux en matière d'hébergement. De façon plus opérationnelle, il est fait état du besoin de mettre en place des démarches de mutualisation de données, notamment concernant la rencontre de l'offre et de la demande d'hébergement (outils de collecte et de diffusion).

Des partenariats avec des opérateurs variés

Compte tenu de la diversité des publics pour lesquels des besoins de logement et d'hébergement existent, les logiques préconisées vont dans le sens du déploiement d'une offre large. Pour les jeunes, le législateur recommande que l'ingénierie de projets concerne aussi bien les bailleurs sociaux que le parc privé et qu'elle fasse appel à un large spectre de structures d'hébergements, proposant des formules diversifiées en termes de durée d'accueil.

3.3 Capacité et conditions de déplacement des usagers de la formation professionnelle

L'accès à la formation est aussi déterminé par la capacité des individus à être mobiles. Concrètement, cet accès est soumis à trois types de contraintes :

- la localisation de l'offre de formation ;
- le lieu de domicile ;
- les moyens et les coûts de transports.

Ces contraintes sont imbriquées et elles ne sont pas seulement matérielles. Des facteurs sociaux et économiques interviennent sur les pratiques des usagers : environnement familial, sexe, âge et situation économique. Par exemple, des apprentis vont privilégier, au moment de la recherche d'un employeur, une logique de proximité (géographique ou relationnelle), parfois au détriment d'une préférence pour une spécialité de formation ou pour un métier[34].

Outre l'amélioration des services de transports et des infrastructures, l'analyse des pratiques de mobilité contribue à raisonner la mise en place d'aides et de dispositifs en fonction de besoins spécifiques et de publics prioritaires. Elle incite à réfléchir sur des initiatives visant une évolution des comportements particulièrement chez les plus jeunes. C'est dans cette perspective qu'ont été sélectionnés les constats et les exemples d'expérimentations qui suivent.

• Premiers éléments de réflexion concernant le transport des formés

En région, différentes réflexions sur le thème des mobilités ont émergé du groupe « Conditions de vie des usagers » réuni dans le cadre de la préparation du PRDF en 2008.

Cette question est étroitement associée aux possibilités de logement, d'hébergement et d'offre de formation. Ceci est particulièrement vérifié lorsque la formation dispensée est rare ou très spécifique et qu'elle concerne des stagiaires souvent venus de territoires éloignés.

Les personnes en formation alternée sont souvent confrontées à d'importantes difficultés pour concilier les transports entre le lieu de formation, l'entreprise et le lieu d'hébergement ou de logement.

➤ Inégalités territoriales et sociales d'accès au réseau de transports

La desserte du territoire régional par les transports en commun présente de nombreuses disparités, aussi bien en milieu rural en raison du contexte géographique et du nombre réduit d'utilisateurs, qu'en milieu urbain dans les zones périphériques. Les liaisons intra urbaines présentent aussi des déficits, quant à celles existantes entre petites et moyennes communes, elles sont parfois peu adaptées.

Les horaires des transports en commun sont plutôt organisés sur des horaires de bureaux et pour les grands flux d'usagers. Suivant les horaires de l'activité exercée (tôt le matin ou tard le soir) l'offre de transport est très réduite et pénalisante pour les usagers.

➤ Déficit de coordination entre les autorités organisatrices des transports

L'organisation des transports en commun dépend de différentes autorités (29 AOTU[35] en région et 8 AOT). Il n'y a pas de véritable coordination entre ces différentes autorités. L'État est responsable des services ferroviaires inter-régionaux, la Région des TER et des lignes de car régionales. Les Départements sont quant à eux responsables des transports départementaux et des transports scolaires. Enfin, les AOTU (communautés urbaines, communautés d'agglomération, certaines communes et les syndicats mixtes) sont responsables des transports publics urbains.

Les usagers constatent une disparité dans les tarifs, dans les traitements, une offre peu lisible et difficile à synchroniser entre les différents opérateurs suivant les trajets.

[34] Source : ORM, « Élèves ou salariés ? Le statut ambivalent des apprentis », Mémo, n° 19, décembre 2004.
[35] Autorités organisatrices de transport urbain.

➤ L'enjeu des partenariats

■ Financements croisés

Des structures associatives proposent des solutions alternatives et réactives pour répondre aux problèmes de mobilité. Ces structures bénéficient de financements croisés de la part des collectivités locales et proposent à des coûts réduits des locations de véhicule et des aides pour l'obtention du permis de conduire.

■ Tarifs réduits

Sur le Cotefe de Toulon, à l'initiative d'un groupe de travail sur la place des usagers dans la formation, la collaboration entre les organismes de formation, les missions locales, la communauté d'agglomération TPM (Toulon Provence Méditerranée), le réseau Mistral (Veolia) et le Conseil général du Var, a permis aux stagiaires de la formation professionnelle de bénéficier des tarifs réduits proposés aux élèves et étudiants. Il faut noter que la présence d'un médiateur représentant le réseau Mistral, facilite les liens entre les organismes de formation et le réseau de transport.

➤ Propositions du groupe « Conditions de vie des usagers » (juin 2008)

- Poursuivre au niveau des Cotefe la concertation avec les différentes autorités organisatrices de transports pour progresser sur l'égalité de traitement des publics (tarifs) et de desserte des territoires.
- Instaurer une carte de stagiaire de la formation professionnelle permettant de mieux identifier les publics et de faciliter les discussions avec les autorités organisatrices de transports.
- Créer au niveau de l'aire régionale, une centrale de mobilité pour faciliter l'utilisation des transports en commun pour les usagers.
- Développer et encourager la formation à distance grâce aux TIC.
- Veiller au lieu d'implantation des organismes de formation et à leur desserte par les transports en commun.

• Jeunes à la recherche d'une insertion professionnelle : une diversité de pratiques de mobilité[36]

➤ Des problématiques différenciées entre jeunes hommes et jeunes femmes

Les jeunes femmes accompagnées par les missions locales sont beaucoup plus nombreuses à vivre déjà en couple que les hommes (11 % contre 4 %). Près d'un quart des jeunes filles vivent dans un logement autonome (soit le double des jeunes hommes). Par conséquent, quand 80 % des garçons sont encore hébergés chez leurs parents ou dans la famille, les filles ne sont que 71 % dans ce cas. Elles ont aussi plus souvent une charge familiale (8 % d'entre elles ont un ou plusieurs enfants contre 2 % des hommes).

Ramené à l'ensemble de la région, les jeunes sont nombreux à emprunter les transports en commun, mais cela est davantage le cas des filles que des garçons (51 % contre 41 %). Cette différence culturelle se retrouve avec l'usage du cyclomoteur plus fréquent chez les garçons (7 points de plus que pour les filles).

L'aire de mobilité des jeunes filles est donc légèrement plus réduite que celle des garçons. À noter que cette distinction se retrouve entre les femmes et les hommes salariés et qu'elle repose en partie sur une répartition stéréotypée des rôles familiaux.

➤ Le permis de conduire, une autonomie relative

C'est surtout la possession du permis de conduire qui délimite l'aire de mobilité. Pour 42 % des jeunes titulaires du permis, celle-ci s'étend au département, voire au-delà. C'est le cas pour seulement 12 % des jeunes qui n'ont pas le permis. Au total, près d'1 jeune sur 2 accueillis par une mission locale est en possession du permis, les filles un peu moins que les garçons. Toutefois, seul 1 jeune sur 3 peut utiliser un véhicule ; se pose alors pour lui la question du coût du carburant et de l'entretien. Si sur certains territoires mal desservis le permis et la voiture restent la seule solution, cela représente une dépense disproportionnée par rapport aux ressources des jeunes.

Pour en savoir plus :

- *ORM, « Les jeunes accueillis en mission locale : des formes de fragilité spécifiques à PACA », Mémo, n° 41, octobre 2008.*

[36] Source : Entrepôt régional Parcours 3 – Extraction en août 2010 des jeunes en 1er accueil en 2009 – Traitement ORM.

• Exemples d'aides et d'initiatives

➤ Le dispositif « Crédit mobilité » du Conseil régional[37]

L'objectif du « Crédit mobilité » est l'optimisation de l'accès à l'emploi et à la formation pour des jeunes en recherche active d'emploi, connaissant des difficultés relatives à la mobilité, qu'ils habitent des zones urbaines ou rurales peu desservies par les transports.

■ Public visé

Il s'agit des jeunes de 16 à moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, inscrits auprès d'une mission locale, dans un processus d'insertion et dont la difficulté de mobilité représente un handicap majeur à leur insertion professionnelle.

Ce problème de mobilité peut être rencontré soit à l'occasion d'une recherche d'emploi, soit pour se rendre sur un lieu de formation.

■ Objet du dispositif

Un crédit mobilité, fixé en moyenne à 220 euros par jeune, apporté par la Région et destiné à prendre en compte une partie des frais découlant des problèmes de mobilité, est mis à la disposition de chaque mission locale afin de répondre aux besoins non couverts par le Fonds d'aide aux jeunes.

À titre d'exemple, sont pris en compte au titre de ce dispositif : les frais liés aux transports publics et collectifs, l'achat d'abonnements de transports, le dédommagement de déplacements dans un autre département de la région ou dans une région voisine, une partie des frais liés à l'obtention du permis de conduire, les frais liés à des stages ou des visites de chantiers ou d'entreprises.

■ Les usages du crédit mobilité

Sur près de 108 000 jeunes de 16 à 25 ans accompagnés en 2009 au sein du réseau d'accueil jeunes, 11 617 ont bénéficié d'une aide au titre du crédit de mobilité (en augmentation de 12 % par rapport à 2008).

Pour 6 496 jeunes (59 %) cette aide individuelle a été mise au profit de leur accès à la formation, pour 5 711 jeunes cette aide a facilité leur accès à l'emploi.

➤ L'aide au financement du permis de conduire B par Pôle emploi

Cette aide destinée aux demandeurs d'emploi vise à lever le frein à la reprise d'emploi que représente pour un demandeur d'emploi le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire B. L'attribution de cette aide a été limitée à 10 000 bénéficiaires pour l'année 2010 en France.

■ Public visé

Cette aide est accessible aux demandeurs d'emploi éligibles aux aides à la recherche d'emploi, à savoir ceux qui sont inscrits depuis au moins six mois de manière continue sur la liste des demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues). Si le demandeur d'emploi justifie d'une promesse d'embauche nécessitant le permis de conduire, il peut être dérogé à cette condition. Pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, il existe une aide spécifique au permis de conduire financée dans le cadre de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE).

■ Conditions d'attribution

Cette aide financière, d'un montant forfaitaire de 1 200 euros, peut être accordée lorsque le demandeur d'emploi inscrit est âgé de plus de 18 ans et ne dispose pas, ou plus, du permis de conduire automobile et que cela représente un frein à une future reprise d'emploi. Cet obstacle à l'embauche doit faire l'objet d'un constat partagé entre le demandeur d'emploi et le conseiller Pôle emploi en charge de son suivi. Il peut, par exemple, être lié au fait que la zone de recherche d'emploi n'est pas ou mal desservie par les transports en commun, ou que l'emploi recherché nécessite de détenir le permis de conduire.

[37] Extraits de la convention entre le Conseil régional et une mission locale.

Cette aide est versée directement par le Pôle emploi de rattachement du bénéficiaire en trois fois : 400 euros sur présentation d'une attestation d'inscription et de suivi de la formation au permis de conduire, 400 euros sur présentation du document justifiant de la réussite à l'examen du code de la route, 400 euros sur présentation du ou des documents justifiant de l'obtention du permis de conduire ou de deux participations à l'examen du permis de conduire.

3.4 Prise en charge des problématiques de santé des jeunes en insertion

L'accès au soin, les bonnes conditions de santé sont, bien sûr, importantes pour tous, quels que soient la situation ou le statut. C'est particulièrement vrai pour les usagers de la formation. Les jeunes en situation précaire d'insertion qui suivent des formations professionnelles n'ont pas toujours les moyens d'assurer leur propre santé. Or un mauvais état général de santé peut grever les chances de réussite.

• Les apprentis : entre CFA et entreprise, deux lieux de vigilance pour la santé

La particularité des apprentis est d'être à la fois élèves et salariés. En tant que salariés, ils se trouvent dans le monde inconnu de l'entreprise, un milieu du travail beaucoup moins rassurant pour eux, pour un métier pas toujours choisi, sans leurs pairs. Dans le cadre de leur contrat de travail, ils ont de nouvelles responsabilités, avec des droits et des devoirs qu'ils connaissent peu (comme par exemple les conséquences éventuelles de l'usage de drogues dans le milieu du travail). Ils ont également de nouvelles libertés. Ils perçoivent un salaire, un budget, et leur place dans le milieu familial ou auprès de leur entourage change.

➤ Une plus grande consommation de drogues

Une différence des niveaux d'usage de drogues est observée entre les apprentis, les autres élèves et étudiants de la voie scolaire, ou même les jeunes en insertion, au chômage ou en situation de travail[38]. Les usages réguliers sont plus importants chez les apprentis et les usages excessifs beaucoup plus importants : plus du double par rapport aux jeunes de l'enseignement général. On trouve également beaucoup moins d'abstinents parmi les apprentis.

➤ Des équipes éducatives en CFA sensibilisées à la santé des apprentis

Dans les CFA, les équipes éducatives abordent, comme dans tout établissement d'éducation, la question de l'éducation pour la santé, dans laquelle s'inscrit la prévention des addictions. Elles remplissent également une mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle et assurent un cours intitulé « vie sociale et professionnelle » dans lequel sont abordées les questions du droit du travail, de la santé et des risques professionnels.

Les équipes confrontées à des problèmes d'usage de drogues chez les jeunes apprentis sont en difficulté d'un point de vue institutionnel et face aux jeunes. Aucun programme de prévention des usages de drogues n'a été adapté en CFA, alors que dans l'enseignement général, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies a abouti à l'élaboration d'un guide accompagnant les professionnels dans la mise en œuvre de programmes de prévention des addictions.

➤ Des freins à la prévention en milieu professionnel

L'employeur a la responsabilité civile et pénale de sécurité de ses salariés, et les employés ont l'obligation de respecter ces conditions de sécurité. Pour la mise en place de politiques de prévention à l'usage d'alcool, de tabac et de drogues, les entreprises de plus de 50 salariés peuvent s'appuyer sur les Comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT), mais cela n'existe pas dans les petites entreprises. De plus, certaines représentations sociales constituent un frein à la mise en place d'actions de prévention : l'alcool n'est pas considéré comme une

[38] Données d'une exploitation régionale de l'enquête Escapade 2005 auprès des jeunes de 17 ans, réalisée avec une méthodologie du CIRDD de la région Rhône-Alpes.

drogue, et le cannabis, banalisé, apparaît comme moins dangereux que l'alcool. Sans oublier que pour beaucoup, la question de la liberté de consommer relève du domaine privé.

Pour en savoir plus :

- *AMPTA, « La prévention des addictions auprès des centres de formation des apprentis et risques au travail », in Colloque régional du CRES, Insertion des jeunes et santé : quelles relations de causalité ?, 12 mars 2009.*

Améliorer les conditions de vie des apprentis en situation de handicap

L'ORM vient de publier une étude qualitative sur la satisfaction et les attentes de jeunes ou adultes handicapés qui effectuent un contrat d'apprentissage dans un CFA du milieu ordinaire. Si, dans cette enquête intitulée Appr'Handi, l'avis des personnes handicapées était surtout sollicité à propos du contenu de leur apprentissage au CFA et en entreprise, certains d'entre eux se sont prononcés sur leurs conditions de vie. L'ensemble des réponses qu'ils ont apportées doivent être mises en perspective avec le cadre de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté ».

Le principe d'un environnement adapté, au cœur de la loi du 11 février 2005

Avec la loi du 11 février 2005, le législateur met l'accent sur la notion de « personne handicapée dans son contexte environnemental et social ». C'est un changement de définition important : il s'agit de distinguer la déficience (relative à la situation de santé d'une personne) du handicap, appréhendé comme un désavantage à la participation des personnes handicapées à la vie de la société. Dés lors, quand il s'agit par exemple d'une personne handicapée en formation en emploi, l'enjeu est de créer ou d'optimiser les conditions (au sens large, contenus, méthodes, mais aussi conditions de vie) de l'apprentissage. En particulier dans le cas d'un apprentissage en milieu ordinaire, un des aspects centraux des mesures prévues par la loi est de garantir aux personnes handicapées l'accès à des « aides » ou « compensations ». Il peut s'agir d'aides humaines (par exemple une interface pour l'accompagnement à la recherche d'un logement) ou matérielles (aménagement de locaux).

Des besoins pour accompagner le développement de l'autonomie

D'après l'enquête « 1 000 apprentis en PACA »[1], l'apprentissage est vécu par les jeunes comme une étape de passage entre l'enfance et le monde adulte. C'est particulièrement vrai pour les jeunes handicapés ayant répondu à l'enquête Appr'Handi. Ils insistent sur l'opportunité de se dégager de la protection bienveillante des parents : pour beaucoup d'entre eux, entrer en contrat d'apprentissage, c'est la fierté de gérer pour la première fois son budget personnel, de prendre seul un moyen de transport jusqu'à l'entreprise ou au CFA, voire de loger en internat. Mais cette satisfaction s'accompagne parfois de difficultés. Les moins autonomes, comme certains de ceux qui souffrent d'une déficience mentale, trouvent que le contenu des cours dans les matières générales devrait être davantage adapté à ces nouveaux apprentissages de la vie quotidienne (savoir lire un plan de ville, gérer son budget, etc.). Pour d'autres, par exemple pour ceux qui ont une maladie invalidante, l'alternance entreprise/CFA (déplacements) et les rythmes (préparation des cours après la journée de travail) sont souvent générateurs de forte fatigue. Des attentes s'expriment parfois pour bénéficier d'aides à la gestion du temps, du stress, et à l'organisation personnelle.

Le problème des délais d'obtention d'aides matérielles et humaines

Parmi les rares critiques qui reviennent régulièrement sur le fonctionnement de leur contrat d'apprentissage (les jeunes et adultes handicapés sont majoritairement satisfaits de cette expérience), les personnes interrogées évoquent la difficulté à obtenir dans les temps les aides mobilisées dans le cadre de la loi de 2005. Il s'agit souvent d'aides pédagogiques (par exemple obtenir une machine de traitement de texte en braille), mais parfois aussi d'aspects qui touchent plus largement à l'environnement et aux conditions de vie de l'apprenti (comme l'aménagement de locaux). Lorsque l'aide matérielle arrive trop tard dans l'année scolaire, cela peut porter préjudice à leur apprentissage. Apprentis et personnels de CFA sont souvent en attente d'un « soutien humain » pour garantir le délai de livraison de matériel ou d'aménagement d'espace.

Source : ORM, « Enquête apprentissage et handicap : Quelles conditions d'intégration en milieu ordinaire ? » Études, n° 15, décembre 2010.

[1] *ORM, « À la découverte du métier, De l'orientation à l'insertion professionnelle de 1 000 apprentis en PACA », Études, n° 6, novembre 2004.*

• Jeunes accueillis par les missions locales : une bonne santé pour mieux aller vers l'emploi

Une étude sur des données épidémiologiques de l'état de santé des jeunes en insertion reçus dans les centres d'examen de santé (CES) a été demandée par le Conseil national des missions locales (CNML)[39]. Cette étude révèle que tous les indicateurs concernant les jeunes en insertion sont perturbés : comportement, fragilité sociale, non-recours au soin, perception négative de la santé. Cet état des lieux montre qu'une amélioration de la situation des jeunes en difficulté d'insertion nécessite une approche pluridisciplinaire de la santé. Cela suppose un rapprochement des différents acteurs du monde de la santé, de l'insertion professionnelle, de l'insertion sociale et familiale.

Depuis 2006, les missions locales ont signé une charte relative à la santé des jeunes qu'ils accueillent, afin d'améliorer leur qualité de vie, leur bien-être et leur autonomie. Elle vise à favoriser l'accès des jeunes aux soins, aux droits, à la prévention et à l'éducation pour la santé, en renforçant le lien social et en encourageant des actions de promotion de santé.

➤ Une offre de service des missions locales dans le champ de la santé

Il est difficile pour les conseillers des missions locales d'aborder les questions de santé, car les jeunes ne les identifient pas comme des intervenants du champ de la santé, mais essentiellement de l'emploi et de l'insertion. Les jeunes ne s'adressent pas aux missions locales pour exposer leurs problèmes de santé et n'ont pas nécessairement conscience d'avoir un problème de santé.

Début 2009, sous l'impulsion du Conseil régional, le Comité régional d'éducation pour la santé (CRES PACA) et l'ARDML ont réalisé un état des lieux de l'offre de service santé proposée par le réseau des 29 missions locales. L'objectif était de permettre aux jeunes accueillis par les missions locales de bénéficier d'une réponse adaptée à leur état de santé physique, mental et social. Au-delà du recensement d'un catalogue d'actions, il s'agissait prioritairement d'outiller les missions locales et, plus particulièrement, les conseillers qui ne sont pas des spécialistes de la santé.

Chaque année, le réseau des missions locales de la région PACA accueille plus de 100 000 jeunes. Durant l'année 2009, ce sont 44 160 actes de services relatifs à la santé qui ont été proposés à environ 20 000 jeunes, soit + 10 % par rapport à 2008. Ils représentent 5 % de l'ensemble des actes de services rendus par les missions locales.

On peut distinguer quatre grands types d'actes de services « santé » proposés par les missions locales :

- les bilans de santé ;
- la mobilisation par les partenaires ;
- les services internes aux missions locales ;
- l'octroi d'aides financières.

➤ Bilans de santé : encore trop peu de centres en région

Près de 3 000 jeunes sont orientés chaque année vers les cinq centres d'examen de santé de la région, avec parfois des difficultés d'accès sur certains territoires. En 2010, l'articulation des missions locales avec les centres d'examen de santé a fait l'objet d'un axe de travail spécifique. Le CRES PACA a réuni récemment les missions locales et les centres d'examen de santé pour tenter d'harmoniser les pratiques et d'améliorer le fonctionnement sur les territoires.

➤ Mobilisation des partenaires : condition sine qua non pour une bonne information des jeunes

Lorsqu'un conseiller de mission locale reçoit un jeune, il se préoccupe systématiquement de son accès aux droits et vérifie, si besoin est, qu'il bénéficie bien de la couverture maladie universelle (CMU) et de la CMU complémentaire. Si ce n'est pas le cas, un dossier est constitué pour établir ses droits, en partenariat avec les maisons de la solidarité ou la Caisse d'allocations familiales.

[39] Moulin Jean-Jacques, « État de santé, comportements et environnement social des jeunes en insertion professionnelle », CETAF, *in* Colloque régional du CRES, Insertion des jeunes et santé : quelles relations de causalité ?, 12 mars 2009.

Les missions locales s'appuient sur de nombreux autres partenaires santé, plus ou moins nombreux selon les territoires : espaces santé-jeunes, ateliers santé-ville, points accueil et écoute jeunes, centres médicopsychologiques, ou encore associations spécialisées (prévention des conduites addictives, associations caritatives pour l'aide alimentaire, etc.).

➤ Services mobilisés en interne : en direction des jeunes, mais aussi des équipes

Les services mobilisés en interne dans les missions locales sont de deux ordres.

- Les entretiens spécialisés : certaines missions locales emploient des médecins à temps plein, des psychologues, des travailleurs sociaux, ou un référent santé avec une formation à l'écoute. Le plus souvent, elles proposent un référent santé.
- Les actions santé à l'initiative de chaque mission locale, comme des ateliers santé : par exemple, la mission locale du centre Var organise au moins une fois par an une intervention auprès des équipes sur la prévention des conduites à risques.

Pour en savoir plus :

- *Guichard Emmanuel, « Les missions locales : prise en compte de la santé dans le parcours d'insertion », ARDML,* in *Colloque régional du CRES, Insertion des jeunes et santé : quelles relations de causalité ?, 12 mars 2009.*
- *Guichard Emmanuel, « Témoignage : la thématique de la santé en missions locales », ARDML,* in *Colloque du DROS, Parcours de jeunes en PACA : entre fragilité et autonomie, 15 juin 2010.*

3.5 L'accès aux équipements sportifs et culturels

Améliorer les conditions de vie des usagers de la formation professionnelle, c'est aussi s'attarder sur l'organisation des différents temps de vie des stagiaires, notamment ceux qui sont hébergés. Or, durant les périodes « hors formation », les budgets sont généralement trop restreints pour financer l'accès aux loisirs, à la culture ou au sport.

➤ L'engagement des acteurs institutionnels en région

Pour les acteurs territoriaux, l'action culturelle et sportive relève souvent d'une démarche volontariste. Plusieurs institutions en région se sont impliquées afin de développer cette action au service de leur politique de formation ou d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil régional a engagé, depuis plusieurs années, des actions pour faciliter l'accès à la culture des jeunes. Ainsi le plan « Lycéens au cinéma », le chéquier ciné-lecture offrent la possibilité aux lycéens, aux élèves des instituts médico-éducatifs ou éducatifs thérapeutiques, aux apprentis, aux boursiers et aux jeunes suivis par les missions locales, de bénéficier de réduction sur l'achat de livres ou d'une place de cinéma. Par ailleurs, certaines équipes de création comme les Ballets Preljocaj, Musicatreize, la Maison de la danse d'Istres, s'ouvrent aujourd'hui aux jeunes afin de leur donner accès à une culture qui leur est habituellement peu accessible.

Sur le plan sportif, avec près de 20 000 équipements sportifs (dont le quart est constitué d'équipements de pleine nature) et plus de 16 000 clubs, la région PACA permet l'accès à une multitude d'activités sportives[40]. Le Conseil régional s'est engagé à répartir équitablement ses équipements sur tout le territoire (urbain et rural) et le budget consacré à la pratique sportive est de 10 euros par habitant (par an), ce qui place la région au premier rang des régions de France dans le domaine.

Depuis la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion en 1989, mais aussi autour des politiques du handicap, plusieurs conseils généraux ont également développé des actions pour favoriser d'une part l'accès à la culture de publics en difficulté (sensibilisation, information, médiation, politique tarifaire), d'autre part la resocialisation par les pratiques amateurs (création théâtrale, soutien aux orchestres et chorales, etc.).

[40] Source : Mission régionale d'observation des métiers du sport, de la jeunesse et de la vie associative de l'ORM.

Au niveau des services déconcentrés de l'État, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est soucieuse de faciliter la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles variées et de qualité. Elle participe au financement de festivals et manifestations organisés sur tout le territoire de PACA pour développer la culture du cinéma, en partenariat avec le réseau de salles indépendantes Cinémas du Sud. Elle favorise également des actions en matière de transmission des savoirs et de démocratisation du livre et de la lecture en accordant une attention particulière aux problématiques d'illettrisme (partenariats notamment avec le Centre ressources illettrisme – CRI – et la politique de la ville).

➤ Les enjeux : des démarches souvent axées sur le développement du lien social et des apprentissages

Le développement d'actions culturelles et sportives correspond à plusieurs enjeux répondant aux préoccupations des acteurs de l'éducation des jeunes, de la formation professionnelle et de l'insertion.

Il s'agit souvent de permettre aux personnes de sortir de l'isolement et plus largement de favoriser la socialisation. Le partenariat qu'un certain nombre d'acteurs territoriaux comme la Région a engagé avec l'association Cultures du cœur (sorties culturelles destinées aux personnes en situation de fragilité économique et sociale) répond par exemple à cet objectif. Les rencontres interculturelles permettent également d'agir vers le décloisonnement. On peut considérer que les programmes de mobilité européenne des stagiaires servent aussi cette cause.

La participation à la vie locale est également au cœur de plusieurs projets. Plusieurs projets culturels en direction des lycéens ou des jeunes demandeurs d'emploi, rentrant dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), vont dans ce sens (reportages, expositions photos, etc.).

Enfin, les actions utilisant l'audiovisuel, mais aussi celles centrées sur l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC), peuvent concourir au développement des savoirs de base (communication écrite et orale).

➤ Des efforts à poursuivre pour encourager un accès plus large au sport et à la culture

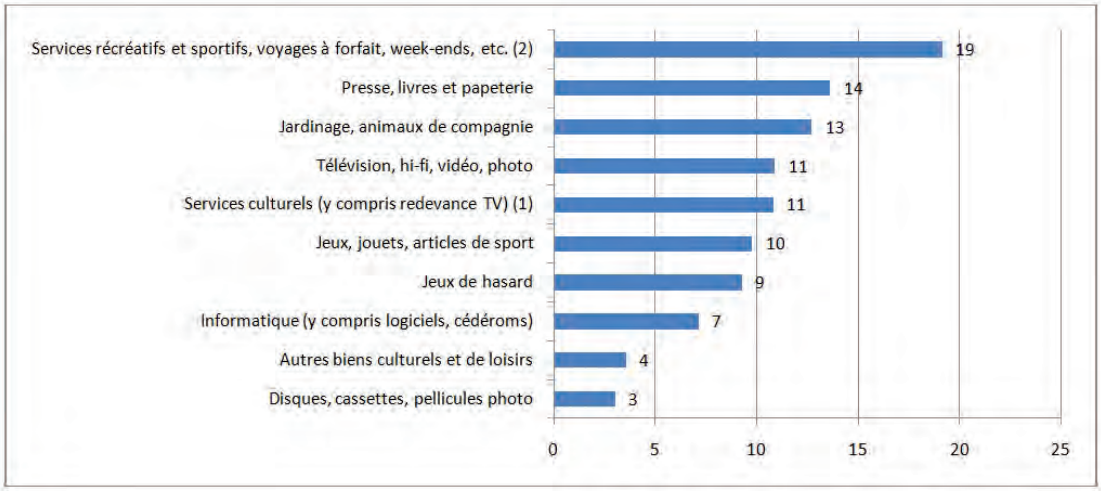
Toutefois, nombreuses sont les personnes qui ne pratiquent pas d'activités culturelles et sportives pour des raisons d'accessibilité (personnes handicapées), des raisons financières (chômeurs, Rmistes, femmes isolées) mais aussi culturelles (jeunes filles dans les banlieues). Les dispositifs destinés aux jeunes ne touchent qu'une partie de cette population. Les adultes en formation professionnelle ne font pas partie de ce public prioritaire.

- Une étude du Creai[41] montre les difficultés rencontrées par les personnes handicapées pour accéder aux équipements culturels et sportifs : « Les moyens de transports adaptés sont rares, la barrière sociale et physique peut transformer la pratique sportive en acte militant pour la personne handicapée ! » Bien que les fédérations sportives soient soucieuses de l'intégration des personnes handicapées, les clubs sportifs ne sont toujours pas ouverts à tous.
  La pratique d'activités culturelles est plutôt répandue au sein d'associations spécialisées. Sortir de ce milieu spécifique permettrait que la culture joue pleinement son rôle d'intégration.
- Le Centre national pour le développement sportif (CNDS) agit pour amener un plus grand nombre d'individus vers la pratique du sport. Une part importante des subventions accordées aux fédérations et clubs sportifs est déconcentrée sur les territoires. En 2010, 8,5 millions d'euros du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) étaient réservés à la région PACA. Les orientations 2011 du CNDS sont, en autres, de développer la pratique sportive des habitants des quartiers difficiles, de soutenir la structuration des associations dans les zones rurales et de porter une attention particulière à la pratique sportive des femmes et des personnes handicapées. Les associations peuvent donc jouer un rôle dans l'amélioration des conditions de vie des usagers de la formation car l'objectif majeur du ministère des Sports est « Le sport pour tous ». Cette politique d'ouverture peut-être une opportunité, pour les centres de formation qui hébergent les stagiaires, de se rapprocher du monde associatif pour développer des activités en dehors des cours.
- Dans son « Portrait social »[42] , l'Insee souligne la corrélation entre les dépenses consacrées aux loisirs et à la culture et le niveau de vie. Ainsi, en 2006, « 20 % des ménages les plus aisés consacraient 11 % de leur budget aux loisirs et à la culture, contre 7 % pour les 20 % des ménages les plus modestes. »

[41] Creai, « L'accès des personnes handicapées au sport, à la culture et aux loisirs en PACA », décembre 2002.
[42] Insee, « France, portrait social », Insee Références, édition 2010.

En France, la première dépense de culture et de loisirs est celle consacrée aux services récréatifs et sportifs. Elle représente près de 20 % des dépenses. Les services culturels dépassent les 10 %.
La structure des dépenses culturelles et de loisirs s'est modifiée durant les années 2000 (baisse de 0,4 % de la part du budget entre 2002 et 2009), notamment dans le domaine culturel (*cf.* le graphique ci-dessous). Elle diffère aussi selon les revenus des ménages : les plus modestes consacrent une part importante de ce budget aux équipements de télévision et hi-fi, au jardinage et aux animaux de compagnie ; les ménages les plus aisés privilégient davantage les voyages et spectacles culturels.

Dépenses culturelles et de loisirs des ménages (en %)



(1) : cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, développements et tirages de photographies, etc.
(2) : sport, location de matériel sportif, fêtes foraines ou encore parcs d'attractions.
Source : Insee – Comptes nationaux, base 2000 – Traitement ORM.

Les pratiques culturelles des lycéens et des étudiants

Des cultures lycéennes ou une culture jeune ?

D'après les travaux de Pasquier[1], le rapport à la culture des lycéens se révèle comme largement dépendant de leur origine sociale d'une part, mais aussi de la composition sociale du public d'élèves de l'établissement qu'ils fréquentent. Ainsi, le modèle de la transmission de la culture « consacrée » dans les milieux favorisés est mis à mal dans les lycées de banlieue où les jeunes favorisés sont nettement moins nombreux à fréquenter le conservatoire, ou à jouer d'un instrument de musique par exemple.

L'emprise des médias et des modes sur les lycéens, doublée de l'importance de l'équipement audiovisuel des jeunes, entraînent un rapport à la culture non pas seulement éclectique mais surtout morcelé ; le livre y est le grand absent. En matière de loisirs et de pratiques extra scolaires, la télévision est le passe-temps le plus courant pour plus de 53 % des lycéens. Les adolescents passent plus de 10 heures par semaine devant leurs écrans. Loin derrière, la lecture, à l'exclusion des lectures imposées par la scolarité, celle des revues et des bandes dessinées, constitue l'activité principale de 16 % des lycéens.

Les pratiques de loisirs sont également l'illustration d'une autonomie grandissante avec l'âge : 31 % des collégiens et 52 % des lycéens passent leur temps à des activités de sociabilité, à des activités culturelles, comme les concerts et le cinéma. D'autres activités par contre perdent du terrain avec l'âge : les pratiques d'expression artistiques (8 % des lycéens contre 16 % des collégiens) ou la micro-informatique (8 % et 18 % pour les lycéens et collégiens). Cette désaffection laisse transparaître une forme de découragement des adolescents face à des disciplines, sportives ou artistiques, souvent sélectives alors que les emplois du temps s'alourdissent. Toujours est-il qu'avec la prolongation des études, la généralisation d'une « culture jeune », dont la musique est au centre, rapproche les lycéens professionnels et technologiques des lycéens généraux. Cette « culture commune » relève en grande partie de la vie sociale entre pairs, mais également de leur évolution scolaire de la seconde à la terminale faite d'opposition entre un certain rejet des normes, d'une attirance pour la « culture de la rue » et la culture du lycée construite dans les filières générales[2].

Différenciation des pratiques culturelles dans le supérieur

La sortie la plus fréquente chez les étudiants est le cinéma : selon une enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE)[3], 75 % des étudiants y sont allés au moins une fois dans les 30 deniers jours. Loin derrière arrivent les sorties en discothèques (37 %), les soirées étudiantes, les visites de musées et les spectacles sportifs. Les travaux de l'OVE vont plutôt dans le sens de la différenciation des pratiques culturelles selon le type d'études suivi. Cinq modalités de sorties culturelles correspondant à des étudiants distincts ont été identifiées à partir des sorties effectuées au cours des 30 derniers jours.

- Un modèle « populaire juvénile » (discothèque ou spectacle sportif) associé aux étudiants de STS (section de techniciens supérieurs) industriels ainsi que d'IUT (institut universitaire technologique) tertiaire.
- Un modèle « humaniste-académique » (musée, théâtre, musique classique et opéra) dominant en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) littéraire.
- Un modèle « communautaire estudiantin » (soirée étudiante) plus courant dans les IUT industriels.
- Un modèle « mondain séculier » (lecture d'hebdomadaires sur l'actualité, activité syndicale ou politique) des juristes ou économistes.
- Un modèle « scientifique et technique » (lecture d'ouvrages et magazines techniques, utilisation d'Internet soutenue) des étudiants des CPGE scientifiques.

Source : Chevalier T., Landrier S., Nakhili, N., « Du secondaire au supérieur : continuités et ruptures dans les conditions de vie des jeunes, Un état des savoirs », La documentation française, Collection Panorama des savoirs, 2009.

[1] Pasquier D., « Cultures lycéennes : la tyrannie de la majorité », 2005.

[2] Establet R. et alii, *« Radiographie du peuple lycéen. Pour changer le lycée », 2005.*

[3] Vourc'h R., « Loisirs et pratiques culturelles des étudiants », OVE Infos, n° 7, 2003.

3.6 Conciliation vie familiale et formation professionnelle

➤ Des enjeux de conciliation qui pèsent surtout sur les femmes

Une large part des parents de jeunes enfants considèrent qu'il est difficile de concilier vie familiale et vie professionnelle. Les difficultés d'organisation de la vie familiale ont des répercutions fortes sur le travail des femmes, puisqu'elles conduisent certaines d'entre elles à se retirer du marché du travail ou à passer à temps partiel.

Face à l'entrée en formation, les problématiques sont les mêmes. Pour les salariés, suivre une formation nécessite parfois des aménagements de la vie extraprofessionnelle pour faire aux changements d'horaires, de lieux ou d'itinéraires. Chez les demandeurs d'emploi, ces aménagements constituent une condition *sine qua non* de l'engagement dans une formation. Le Céreq révèle que les femmes salariées, pour se former, se réorganisent deux fois plus souvent que les hommes. Toutefois, c'est moins le fait d'être femme que d'être mère qui rend nécessaire les réorganisations, particulièrement quand les enfants sont très jeunes : elles ont 3,2 fois plus de chances d'être amenées à se réorganiser lorsqu'elles sont mères d'un enfant de moins de six ans que lorsqu'elles n'en ont pas.

Le poids de ces contraintes a un impact sur l'accès des femmes à la formation. L'examen de l'accès à la formation des hommes et des femmes montre que les écarts s'accentuent aux âges intermédiaires, moment où la charge familiale est particulièrement lourde pour les femmes[43] : le taux d'accès à la formation des hommes est de 6 points supérieur à celui des femmes pour les 30-49 ans, alors qu'on ne relève qu'1 point d'écart pour les moins de 25 ans et les 50-59 ans. Pour les salariés, la présence d'enfants au foyer apparaît comme déterminante dans les logiques différenciées d'accès à la formation : en effet, si la présence d'enfants de moins de six ans ne modifie pas l'accès à la formation des hommes, elle réduit de 30 % la probabilité d'accès des femmes.

Le partage des temps de vie ne facilite pas l'accès à la formation des mères de famille : l'exemple des agricultrices

Dans son étude sur l'accès des agricultrices à la formation continue, Vivea souligne que les agricultrices se forment moins, notamment parce que les charges familiales leur incombent le plus souvent et que leur absence pour suivre une formation a des répercussions sur l'ensemble de la famille.

La journée type d'une agricultrice mère de famille est composée d'activités très diverses. Celle-ci s'occupe des enfants, des tâches agricoles, des tâches ménagères, de la comptabilité de l'exploitation, etc. L'agenda de l'agriculteur ne met en évidence quasiment que des activités professionnelles.

Suivre une formation implique donc pour une femme des réorganisations compliquées pour l'accomplissement de toutes ces charges professionnelles et familiales. Elle aura davantage tendance à abandonner son projet de formation jugé « peu raisonnable » ou « trop compliqué ».

Source : Vivea, « L'accès des femmes à la formation », Étude et ingénierie, n° 3, 2009, sur le site www.vivea.fr.

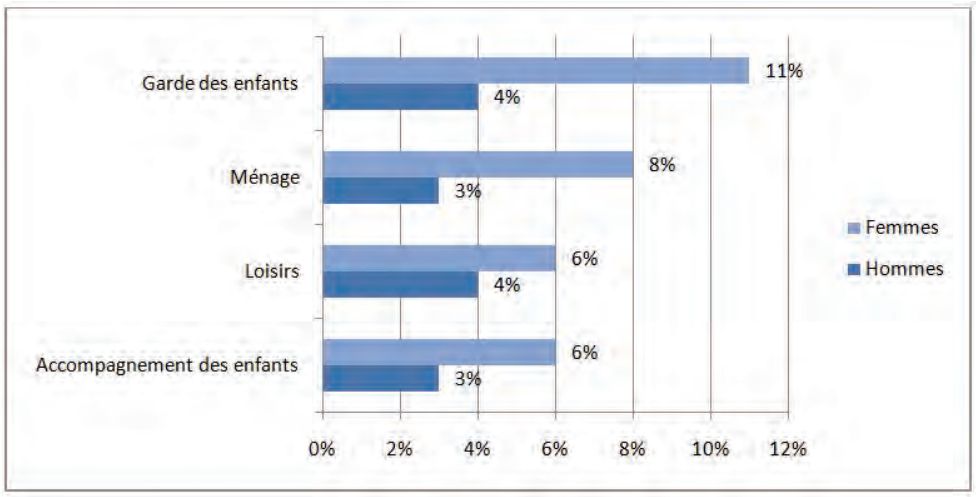
➤ La garde des enfants principal objet des réorganisations de la vie personnelle

Les réorganisations de la vie personnelle induites par un emploi ou une formation peuvent porter sur l'ensemble des activités inscrites dans le temps extraprofessionnel : garde et accompagnement des enfants, ménage, loisirs. Ce « temps libre » étant différemment occupé par les hommes et par les femmes, les réorganisations ne portent pas de la même manière sur les différentes activités.

Pour les femmes, la garde des enfants ressort clairement comme la principale activité à réorganiser. Les hommes qui se réorganisent mettent en avant dans les mêmes proportions loisirs et garde des enfants.

[43] Source : Christine Fournier, Céreq, « L'impact du genre sur l'entrée en formation », journée d'études « Y-a-t-il des inégalités entre hommes et femmes face aux situations d'illettrisme ? », octobre 2009. Champ : Accès à la formation des salariés, indépendants, chômeurs, inactifs - Enquête formation continue 2006, co-réalisée par l'Insee et le Céreq.

Part des formations ayant nécessité une réorganisation de la vie personnelle, selon l'activité concernée



Source : Céreq-Insee – FC 2006.
Champ : formations suivies par les salariés du privé.Lecture : 11 % des formations suivies par les femmes ont nécessité une réorganisation de la garde des enfants.

Faciliter l'accès des femmes à la formation en œuvrant sur la conciliation vie familiale et formation : quelques initiatives d'autres régions

- En Alsace, pour faciliter l'engagement des femmes dans une action de formation, le Fonds régional d'incitation à la formation des femmes accorde des aides pour la prise en charge des frais de garde des enfants et des personnes dépendantes. Ce fonds est géré par la Direction de l'éducation et de la formation de la Région Alsace. Il vise prioritairement les demandeurs d'emploi ou les personnes en contrat aidé, les femmes isolées ou en situation de précarité, les femmes avec un conjoint en situation de grande précarité avec au moins un enfant à charge ou une personne dépendante. Ces aides oscillent entre 40 euros et 160 euros par mois, selon la personne à charge et la durée de la formation.

- En Picardie, un dispositif expérimental a été mis en place à l'initiative de la DRDFE afin d'optimiser l'accès des femmes à la formation, par le biais d'un accompagnement individuel. Généralisé et financé par l'État, la Région et le FSE, ce projet a ainsi permis, en 2009, à 48 femmes de bénéficier d'aides allant de 300 euros à 3 000 euros. Celles-ci, souvent mères de famille en difficulté financière, ont ainsi eu accès à une formation qualifiante et/ou diplômante, notamment grâce à une meilleure conciliation avec leur vie personnelle et familiale. Les résultats ont été particulièrement performants en termes de poursuite de formation et d'insertion professionnelle : 92 % de retour à l'emploi des femmes bénéficiaires[1].

Sources : Conseil régional Alsace, DRDFE Picardie, CIDF de l'Oise.
[1] Le désengagement de certains financements a entraîné l'arrêt de ce dispositif au 31.12.2010.

➤ Des réorganisations coûteuses : des modes de garde d'enfants variables selon le revenu des familles

Les réorganisations de la vie familiale, notamment lorsqu'il s'agit de la garde d'enfants, ont un coût. Et plus les enfants sont jeunes, plus ces réorganisations sont importantes et onéreuses.

Ainsi, une étude de la Drees révèle que les modes de garde des enfants en bas âge diffèrent selon le niveau de vie des parents :

- le recours à une garde à domicile, qui est le plus onéreux, que la garde soit exclusive ou partagée, concerne essentiellement les familles les plus aisées ;
- le recours à une assistante maternelle est moins contrasté : passé un certain seuil de niveau de vie, près de la moitié des enfants sont gardés par une assistante maternelle ;
- le recours à la crèche semble en revanche moins en rapport avec le niveau de vie des familles, globalement 1/4 des enfants sont accueillis en crèche.

Le temps de garde des enfants scolarisés (après l'école, le mercredi et le week-end) incombe massivement aux mères, quel que soit le niveau de vie des familles. Si le recours à des intervenants informels (grands-parents, amis, voisins…) ne semble pas lié au revenu des ménages, les gardes payantes sont plus fréquentes pour les enfants de cadres.

Dans les foyers modestes, les parents sont davantage contraints d'organiser leur temps professionnel pour la garde de leurs enfants, de façon à minimiser les coûts. Or, lorsqu'ils travaillent, ils peuvent connaître des horaires atypiques, plus difficiles à aménager.

Ceci pose la question des familles monoparentales, principalement des femmes, qui sont déjà davantage concernées par la pauvreté. En PACA, certaines jeunes filles accueillies en mission locale sont confrontées à ces difficultés et l'on peut supposer que celles-ci constituent un véritable obstacle à une éventuelle entrée en formation ou à leur insertion professionnelle (*cf.* encadré). Parmi les salariés, le Céreq relève également que certains ménages sont contraints par des ressources qui n'autorisent pas toujours la mise en œuvre des moyens qu'appelle le suivi d'une formation, d'où l'éventuel renoncement auquel peut se sentir contrainte une partie d'entre eux.

Jeunes en insertion : les filles quatre fois plus nombreuses à avoir un enfant à charge

Les jeunes femmes accueillies en mission locale en PACA vivent trois fois plus souvent en couple que les jeunes hommes, ce qui ne les protège pas pour autant de la précarité. Elles sont quatre fois plus nombreuses à avoir un enfant à charge.
Tous les jeunes parents reçus par une mission locale font part de difficultés de garde. Les jeunes femmes sollicitent les services de structures (crèche, assistante maternelle ou garderie) plus souvent que les jeunes hommes (24 % pour 7 %). En revanche, 73 % d'entre eux ont recours à la famille (parents, conjoint…) pour 44 % des jeunes femmes. Cette différence laisse à penser que, dans le public des primo-accueillis, les jeunes femmes chargées de famille sont plus souvent en famille monoparentale, ce qui les oblige à chercher du soutien aussi en dehors de la famille. Quant à leurs homologues masculins, moins souvent dans ce cas, ils s'en remettent à leur compagne pour la garde des enfants.

Source : ORM, « Missions locales et crise en PACA : 2008, année de transition ? », Mémo, n° 49, 2010.

Pour en savoir plus :

- *Dares, « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », Premières Synthèses Premières Informations, n° 50.3, 2004.*
- *Céreq, « Concilier vie familiale et formation continue, une affaire de femmes », Bref, n° 262, 2009.*
- *Drees, « La conciliation entre vie familiale et professionnelle selon le niveau de vie des familles », Études et résultats, n° 465, 2006.*

Améliorer les conditions de vie des usagers de la formation professionnelle en région PACA : le point de vue de la DRDFE

Dans le cadre de bilans de stage ou de visites de centres de formation, la DRDFE PACA a pu identifier un certain nombre d'éléments concernant les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle.

Conditions de vie en formation : des besoins d'adaptation au public féminin

En situation d'apprentissage, les conditions de vie touchent principalement au matériel de formation et aux différentes informations extraformatives qui peuvent être transmises aux stagiaires lorsqu'ils sont en groupe.
Dans les formations relevant des secteurs traditionnellement masculins, le matériel ne semble pas toujours adapté au public féminin (établis trop hauts, gants trop grands, WC et vestiaires inexistants pour les filles, etc.). Si l'on souhaite féminiser certaines filières, il convient de veiller à l'adaptation de l'outil de formation dès l'admission d'une femme dans une filière dite masculine (métallerie, tuyauterie…). À ce jour, quelques formées ont elles-mêmes demandé l'adaptation du matériel ou des locaux.

Parmi les stagiaires de la formation professionnelle, certains publics sont vulnérables sur les plans de la santé, du logement, de l'hygiène de vie ou alimentaire. Les séances de groupe sont des moments privilégiés pour aborder ces thèmes, tant pour les femmes que pour les hommes. Les questions relatives au respect homme-femme, aux violences, à la contraception, aux MST, à l'alcool ou aux drogues peuvent être abordées.

Dans ces groupes se retrouvent des personnes diversement informées : des adultes, des jeunes ayant quitté le dispositif scolaire depuis de nombreuses années, des personnes primo-arrivantes qui n'ont pas toujours bénéficié des informations dispensées dans les lycées ou collèges, des personnes qui ne connaissent pas les lieux d'information à la santé ou au droit. Des améliorations sont à apporter à ce sujet.

L'hébergement et la restauration : des problématiques peu connues

Les périodes hors formation soulèvent d'autres problématiques telles que la restauration, l'hébergement et les temps de vie.

D'une façon générale, les heures de restauration des stagiaires sont des moments où ces derniers doivent avoir suffisamment d'autonomie pour s'organiser afin de s'alimenter, à l'extérieur, été comme hiver. Rares sont les centres de formation disposant de cantines ou de salles qui leur sont mises à disposition. Les visites dans les centres de formation montrent l'hétérogénéité de la qualité d'accueil et d'hébergement. Ce n'est pas le bâti qui est ici mis en cause (ou à la marge), mais les règles de vie sociale qui s'y instaurent.

L'hébergement ne semble pas toujours compatible avec le bon déroulement d'une formation : on observe que les lieux sont plus ou moins entretenus, bruyants et que, parfois, une certaine violence s'y installe, notamment le soir. En effet, après les cours, trop peu d'activités (sportives et culturelles notamment) sont proposées dans ces lieux d'accueil. De même, la problématique de prostitution occasionnelle dite « alimentaire » a été également évoquée. D'après un responsable de centre, le service d'urgence des pompiers est souvent sollicité.

Ce n'est qu'en rencontrant des usagers que de tels constats ont pu être faits. Trop peu d'indicateurs permettent de rendre compte de ces questions.

Délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité (DRDFE) PACA.

Annexes

Annexe 1 : Actions en direction des jeunes en insertion professionnelle en PACA (santé, prévention des discriminations)

Comité régional d'éducation pour la santé Provence – Alpes – Côte d'Azur, 178 cours Lieutaud – 13006 Marseille
Tél. : 04 91 36 56 95 - Fax : 04 91 36 56 99 E-mail : cres-paca@cres-paca.org - Site Internet : www.cres-paca.org

Santé des jeunes en formation et insertion professionnelle

Comme dans de nombreuses régions de France, la région Provence – Alpes – Côte d'Azur est confrontée au problème de jeunes souffrant d'une situation précaire. Les conditions de vie dégradées dans cette tranche de la population trouvent leurs origines dans le contexte familial et social mais également dans des circonstances individuelles de difficultés d'accès à la formation et à la vie professionnelle. Ces situations ont également pour origine et pour conséquences la dégradation de l'état de santé physique, mental et social des jeunes.

La Région intervient régulièrement en apportant son soutien financier (notamment) à des structures pouvant contribuer à améliorer l'état de santé des jeunes en formation ou en insertion professionnelle.

Elle améliore également sa connaissance de la situation en termes d'indicateurs sanitaires et sociaux, de l'accès aux soins (et notamment des bilans de santé) et a pour ambition de s'assurer de l'égalité de l'utilisation des dispositifs existants par la quasi-totalité du public concerné, où qu'il se trouve dans la région.

L'objectif essentiel du réseau des missions locales est de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Le réseau a bien identifié le rôle déterminant que joue la santé dans ce cadre. De nombreuses initiatives sont prises, tant au niveau régional, pour améliorer la connaissance de la situation, qu'au niveau local, pour contribuer à mettre en place des réponses appropriées aux besoins exprimés.

Les partenaires des missions locales sont, dans ce cadre, nombreux : centres d'examens de santé, CoDES, mutualité, assurance maladie, Cotorep, planning familial, PAEJ, banques alimentaires, etc.

Les CoDES de la Région ont assuré en 2009 une animation et des formations auprès des missions locales. L'année 2010 sera consacrée au maintien de cette activité avec une adaptation spécifique à chaque territoire.

Objectif principal

Assurer aux jeunes accueillis par les missions locales une réponse adaptée et complète à leurs besoins relatifs à leur état de santé physique, mental et social.

Objectifs intermédiaires

- Assurer une animation territoriale au niveau de dix Cotefe.
- Faciliter l'expression des besoins des jeunes.
- Assurer une orientation fiable et son suivi tant au niveau des droits que des soins.

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser l'ensemble des directeurs des missions locales de la région PACA.
- Former les équipes en place aux principes de l'éducation pour la santé, notamment au processus d'expression de besoins ressentis.
- Améliorer la connaissance des dispositifs existants pour permettre aux équipes de garantir une orientation adaptée.
- Harmoniser, en s'inspirant d'expériences locales, le dispositif de recours aux bilans de santé et à son suivi.

Activités

Concernant le premier objectif opérationnel visant à sensibiliser l'ensemble des directeurs des missions locales de la région PACA (CRES) : avec l'ARDML, organiser une rencontre ayant pour objet de restituer les résultats de l'état des lieux et des conclusions de l'année 2009 en vue de permettre des échanges autour de la problématique de la santé des jeunes accueillis.

Les objectifs opérationnels pré-cités seront présentés afin de valider ensemble leur opportunité et de définir localement des calendriers de mise en œuvre de programmes.

Le programme répondant aux objectifs devrait se décliner de la manière suivante (CoDES) : des temps de formation et d'échanges des équipes intégrés au Pôle de compétences en éducation pour la santé :

- éducation pour la santé ;
- connaissance des acteurs et des dispositifs ;
- amélioration de l'accès aux bilans de santé.

Le format de ces formations est à définir avec les intéressés ; elles devraient aboutir à l'organisation de la mise en place d'un dispositif local d'animation au niveau de dix Cotefe (trois dans le 13, deux dans le 83 et le 06, un dans le 04, le 05 et le 84).

Au niveau régional, le CRES réalise des cartes mémo à destination des jeunes (*cf.* fiche 3). Il coordonne l'activité mise en place localement et impulse l'harmonisation du recours aux bilans de santé.

ACTION EXPERIMENTALE : PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE : PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS ET ACCÈS AU DROIT DU TRAVAIL

Enjeux de l'action

- Accompagnement des jeunes suivis dans le champ du droit du travail et des discriminations dans l'emploi.
- Professionnalisation des conseillers dans ces domaines (formation, suivi téléphonique et rédaction de fiches de préconisation).
- Augmenter l'écoute, en évoquant la loi et les principes de vie en société qui en découlent, en apportant tout le soutien nécessaire au jeune qui souhaiterait s'informer sur ses droits.
- Ce projet vise in fine à professionnaliser les conseillers dans le suivi des jeunes et vise à renforcer le sentiment d'appartenance à une société de droit, à donner une meilleure connaissance du monde du travail et à participer à l'acquisition de la citoyenneté.

Les jeunes qui rencontrent des questions juridiques dans le cadre de leurs relations de travail ou se sentent victimes de discriminations doivent pouvoir trouver en la personne du conseiller mission locale un interlocuteur averti.

L'écoute active est ici un élément clef de la réparation et de la réhabilitation de la personne :

- dans son statut d'être humain (estime de soi) ;
- dans son statut de demandeur d'emploi (égalité de traitement) ;
- dans son statut de salarié (respect du droit social) ;
- dans son statut de citoyen (des droits et des devoirs).

Objectifs

Cette action vise à renforcer l'accompagnement des jeunes par le traitement des questions relatives à l'accès à l'emploi, à la relation employeur/salarié et à toutes les discriminations pouvant s'exercer dans le monde du travail. Elle vient compléter le travail des différentes structures d'accès au droit présentes sur les territoires.

Les apports de la permanence

- apporte un appui technique aux conseillers permettant une information juridique des jeunes qui ont des questions de droit social ou s'estiment victimes d'une discrimination ;
- renforce l'accompagnement en créant un espace d'échange privilégié entre le conseiller, le jeune et le juriste.

Le cas échéant, le lien avec l'inspection du travail et la Halde sera recherché.

Mise en œuvre : Suivi téléphonique et rédaction de fiches

Ce dispositif s'organise sous la forme d'une permanence téléphonique et de l'envoi de fiches de préconisation se réalisant entre un juriste spécialisé en droit du travail, le jeune et le conseiller mission locale.
Il permet de donner une réponse rapide au jeune et permet un accompagnement si nécessaire. Le jeune obtient par exemple du juriste des informations, des orientations, des résumés de texte de lois ou des modèles de courriers pour connaître la règle de droit qui régit sa situation.

Conditions préalables : Formation préalable des conseillers

La mise en place de l'outil nécessite la formation de l'équipe de la mission locale. Il s'agit de former les conseillers dans les domaines du droit du travail et de la lutte contre les discriminations des jeunes dans le monde du travail. Cette formation est complétée par une présentation technique des outils mis à leur disposition.

Partenaires :

l'action animée par l'ARDML associe la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, la DRJSCS (ex-ACSE) et l'OPCA Uniformation.

Résultats :

l'action se déroule depuis 2007 et concerne environ 150 cas par an pour l'ensemble du réseau des missions locales.

Contacts :

ARDML : N. ROBERT - 06 03 13 13 51 - nrobert@ml-laciotat.asso.fr
EGALIS : F. BERTUCCI - 06 33 04 37 57 - fb@lexegalis.com

Annexe 2

Taux de rémunération applicables aux stagiaires de la formation professionnelle

Décret n° 2002-1551 du 23 décembre 2002

Publics	Taux en euros applicables au 1er janvier 2003 pour un stage à temps plein	Taux en euros applicables au 1er janvier 2003 pour un stage à temps partiel
Demandeurs d'emploi ayant plus de six mois d'activité salariée	652,02 (ICCP incluse)	4,30 (ICCP incluse)
Publics féminins particuliers : **- femmes veuves, divorcées, séparées depuis moins de trois ans** **- mères ayant eu trois enfants au moins**	652,02 (ICCP incluse)	4,30 (ICCP incluse)
Parents isolés **Femmes seules en état de grossesse**	652,02 (ICCP incluse)	4,30 (ICCP incluse)
Demandeurs d'emploi n'ayant pas six mois d'activité salariée	18-20 ans : 310,39 21-25 ans : 339,35 26 ans et plus : 401,09 (ICCP incluse)	18-20 ans : 2,05 21-25 ans : 2,24 26 ans et plus : 2,64 (ICCP incluse)
Jeunes 16-17 ans (primo-demandeurs d'emploi)	130,34 (ICCP incluse)	0,86 (ICCP incluse)
Handicapés n'ayant pas six mois d'activité salariée	652,02 (ICCP incluse)	4,30 (ICCP incluse)
Handicapés ayant au moins six mois d'activité salariée	100 % salaire antérieur (ICCP en plus) Plancher : 644,17 Plafond : 1932,52	100 % salaire antérieur (ICCP en plus) Plancher : 4,25 Plafond : 12,74
Travailleurs non salariés	708,59 (ICCP incluse)	4,67 (ICCP incluse)
Détenus **- intra-muros** **- extra-muros**	Droit commun	2,26 (ICCP en plus) Droit commun

Un stage est considéré à temps plein si la durée hebdomadaire est supérieure ou égale à 30 heures.

Pour les stages à temps partiel, la base horaire correspond au taux à temps plein divisé par 151,67 (art. 12 décret n° 88-368 modifié par le décret n° 2002-1551 du 23.12.2002).

ICCP : indemnités compensatoires de congés payés.

Directeurs de la publication :

Sylvette Belmont, Directrice du CARIF Espace Compétences

Mario Barsamian, Président de l'ORM

Rédacteurs en chef :

Sylvette Belmont, Directrice du CARIF Espace Compétences

Olivier Liaroutzos, Directeur de l'ORM

Rédaction :

Les équipes du CARIF Espace Compétences et de l'ORM

Maquette - conception : CARIF Espace Compétences

Ont contribué à la rédaction de ce dossier :

La loi du 11 mars 1957 stipule que les « copies ou reproductions sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », à l'exception des analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration (alinéas 2 et 3 de l'article 41). « Toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Pour tout litige, seuls les tribunaux de Marseille sont compétents.







Observatoire Régional des Métiers
41, la Canebière
13001 Marseille
Tél. : 04 96 11 56 56
Fax : 04 96 11 56 59
www.orm-paca.org

CARIF Espace Compétences
Centre de Vie Agora Bat. A
ZI Les Paluds 13781 Aubagne cedex
Tél. : 04 42 82 43 20
Fax : 04 42 82 43 32
www.espace-competences.org





Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur